

## Quatrième séance, vendredi 12 février 2021

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

### Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
		Communications		
	Motion d'ordre	Report de l'examen de la requête 2021-GC-29	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> David Bonny
2021-GC-29	Requête	Demande de procédure accélérée pour le traitement de l'initiative parlementaire (2021-GC-27) "Modification de la Loi d'approbation des mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de COVID-19"	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nadine Gobet Daniel Bürdel
2019-DEE-25	Décret	Augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA	Entrée en matière Renvoi Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Eric Collomb <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty
2020-GC-29	Motion populaire	Pour une école durable et solidaire et pour le maintien de la qualité de l'enseignement: Projet BYOD/ AVEC : « Moratoire de 3 ans sur l'introduction du projet BYOD/ AVEC »	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Mattéo Ducrest Terenia Dembinski Armando Hauser Matteo Autunno <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen
2020-GC-202	Mandat	Aide au financement des prestations d'espacefemmes	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Martine Fagherazzi-Barras Antoinette de Weck Anne Meyer Loetscher Bernadette Mäder-Brülhart Elias Moussa Jean-Daniel Wicht Rose-Marie Rodriguez Nicolas Pasquier Laurent Dietrich Anne Favre-Morand <i>Représentant-e du gouvernement</i> Anne-Claude Demierre

La séance est ouverte à 08 h 30.

**Présence** de 105 députés; absents: 5.

Sont absents avec justifications: M<sup>mes</sup> et MM. Erika Schnyder, Thierry Steiert, Sébastien Dorthe, Giovanna Garghentini, Jacques Morand.

M<sup>mes</sup> et MM. Didier Castella, Georges Godel, Maurice Ropraz et Jean-François Steiert, conseillers d'Etat, sont excusés.

## Communications

**La Présidente.** Vous trouvez sur votre pupitre un flyer sur lequel est attaché un bouton brodé par le collectif de broderie féministe qui siège à Espacefemmes en signe de reconnaissance pour la considération que vous accordez au travail effectué par cette association auprès de nombreuses femmes suisses et immigrées du canton de Fribourg.

> Le Grand Conseil prend acte de cette communication.

## Report de l'examen de la requête 2021-GC-29

### Prise en considération

**Bonny David** (*PS/SP, SC*). Avec la motion d'ordre qui est déposée, nous demandons le report de l'examen de la requête 2021-GC-29. En effet, nous avons bien reçu les informations sur cette initiative hier après-midi, cependant il y a de nombreuses vérifications à faire. Dans l'argumentaire, il est mentionné par exemple, à notre connaissance..., il semble..., ce n'est pas très précis; des réponses précises sont attendues et elles ne peuvent pas tomber en une nuit.

Lors de la séance du Bureau d'hier matin et suite à des échanges qui ont eu lieu dans les couloirs, on a cité comme personnes concernées, des personnes fortunées, des propriétaires de biens immobiliers plutôt que des personnes qui sont en train de perdre leur appartement, par exemple. Il semble que le Conseil d'Etat puisse traiter ces exceptions qui sont mentionnées dans l'argumentaire. Cet objet pourrait être même inutile. En si peu de temps, c'est impossible de réunir toutes les informations. De plus, il est surprenant de constater en relisant le Bulletin du Grand Conseil d'octobre 2020, que M<sup>me</sup> Gobet louait le Conseil d'Etat, pourtant plus que majoritairement à droite, et aujourd'hui ce dernier est court-circuité, comme la Commission des finances et de gestion l'est également, pour finalement s'adresser au Bureau du Grand Conseil. Cela s'appelle un passage en force. Nous ne disons pas qu'il ne faut pas examiner la situation, mais pas de cette manière; les données actuelles et les conséquences ne sont pas claires, il faut des précisions.

Nous demandons donc le retrait de cet objet de l'ordre du jour. Il pourra être discuté lundi et quoiqu'il arrive, lundi soir M<sup>me</sup> Gobet devra être là pour donner les explications. Nous pourrons par la suite obtenir des précisions nécessaires à une bonne compréhension. Nous pourrons également traiter cet objet à la session de mars, avec des réponses claires et précises du Conseil d'Etat. La session du mois de mars, c'est dans très peu de temps, c'est tout bientôt.

Pour ces diverses raisons, nous vous demandons d'accepter le retrait de cet objet de l'ordre du jour.

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). L'objet qui est à l'ordre du jour est uniquement une requête d'urgence. Une requête d'urgence, selon les dispositions de la loi sur le Grand Conseil doit être traitée immédiatement, durant la session. Donc, je vois mal comment retirer une requête d'urgence du programme. Je vous invite donc à refuser cette motion d'ordre, d'autant plus que la requête d'urgence, pour autant que le Grand Conseil l'accepte, demande à ce que l'objet soit pris en considération lundi. Si on retire ce matin cet objet du programme, ça voudrait dire qu'on devra traiter cette requête d'urgence lundi soir, requête qui demande que l'objet sur le fond soit traité lundi. Or, si l'on veut avoir davantage d'informations de qualité pour se prononcer sur le fond, je vous invite à refuser cette motion d'ordre.

**Rey Benoît** (*VCG/MLG, FV*). Le groupe Vert Centre Gauche va soutenir cette motion d'ordre. En effet, nous sommes en présence d'un instrument parlementaire très peu utilisé, qui comme l'a dit mon collègue Bonny, passe en force, et nous avons un certain nombre de principes qui sont importants. Et notamment un des principes, c'est de pouvoir au moins bénéficier de l'avis du Conseil d'Etat par rapport à une modification de loi. Cette loi que l'on veut modifier aujourd'hui a fait l'objet de nombreuses discussions au mois d'octobre, elle fait l'objet de modalités d'application qui sont de la compétence du Conseil d'Etat et je pense que c'est un minimum d'avoir l'avis du Conseil d'Etat avant de pouvoir se prononcer. Nous ne sommes pas dans la situation où nous pouvons décider ou non d'une urgence, tant que nous n'avons pas l'avis de l'exécutif. C'est la raison pour laquelle nous pouvons très bien traiter ça lundi soir prochain et je vous demande d'accepter cette motion d'ordre.

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est refusée par 53 voix contre 34. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui :

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total 34.*

*Ont voté non :*

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). *Total 53.*

*Se sont abstenus :*

Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP). *Total 2.*

L'examen de la requête 2021-GC-29 reste ainsi à l'ordre du jour de la séance de ce jour.

**Requête 2021-GC-29**

**Demande de procédure accélérée pour le traitement de l'initiative parlementaire (2021-GC-27) "Modification de la Loi d'approbation des mesures urgentes du Conseil d'Etat visant à surmonter l'épidémie de COVID-19"**

---

Auteur-s: **Gobet Nadine (PLR/FDP, GR)**  
**Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE)**  
 Dépôt: **11.02.2021 (BGC février 2021, p. 655)**

---

**Prise en considération**

**Bürdel Daniel (PDC/CVP, SE).** Mes liens d'intérêts : je suis directeur-adjoint de l'Union patronale du canton de Fribourg.

Heute Morgen sprechen wir über die Dringlichkeit der Behandlung unserer parlamentarischen Initiative, welche zum Ziel hat, das Gesetz zur Genehmigung der Sofortmassnahmen zur Bewältigung der Covid-19-Epidemie anzupassen. Konkret geht es um den Artikel 6 Alinea 2 sowie die entsprechende Verordnung über wirtschaftliche Massnahmen zur Abfederung der Auswirkungen des Coronavirus durch Beiträge für Härtefälle.

Aus welchem Grund haben wir die Dringlichkeit beantragt? Es geht darum, mit einer raschen Behandlung des Anliegens die bestehende juristische Unsicherheit zu beheben und das Gesetz an die neue Situation anzupassen, welche sich, wie wir alle wissen, in den vergangenen vier Monaten mit der Entwicklung der Krise komplett geändert hat.

Die als Härtefälle geltenden Unternehmen und deren wirtschaftlich Berechtigten müssen nach der Ankündigung der neuen Verordnung des Staatsrats vom vergangenen Mittwoch jetzt Klarheit über die ihnen zukommenden Unterstützungsmöglichkeiten haben. Bei einer normalen Behandlung des Anliegens wird der Grosse Rat erst in seiner kommenden Session im Frühsommer über das Anliegen befinden können. Zudem tritt die neue Verordnung zu den Härtefällen per sofort in Kraft.

Mit der dringlichen Behandlung des Anliegens wird ebenfalls dafür gesorgt, dass die Behandlung der per sofort eintreffenden Anträge für Härtefälle so rasch als möglich korrekt und unter der Anwendung der definitiv verabschiedeten gesetzlichen Grundlagen erfolgen kann und somit nicht später korrigiert werden muss.

Aus diesen Gründen bitten wir Sie, werte Kolleginnen und Kollegen, der Dringlichkeit gemäss Artikel 174 des Grossratsgesetzes zuzustimmen, damit der Grosse Rat rasch darüber befinden kann.

On ne traite actuellement que de l'urgence; dès lors je n'aimerais pas entrer dans les détails de nos arguments. Vous avez pu prendre connaissance dans le courriel qui vous a été envoyé hier par la secrétaire générale. Une précision de taille a tout de même son importance: nous demandons avec cette initiative parlementaire de revenir simplement à la situation initiale de la loi, comme elle a été présentée et proposée par le Conseil d'Etat lors de la session d'octobre dernier. M. le Directeur des finances a annoncé lors de la discussion sur l'amendement que le Conseil d'Etat était plutôt d'avis qu'il fallait le refuser, je cite: "car compliqué dans la mise en œuvre".

Ich danke Ihnen für die Unterstützung unseres Anliegens und der parlamentarischen Initiative, welche die Gleichbehandlung der Freiburger Unternehmen und Anspruchsberechtigten im Vergleich zu den anderen Westschweizer- und Deutschschweizer Kantonen erwirken soll. Es gibt keinen Grund, dass Freiburg weiterhin als wohl einziger Kanton für unsere Härtefälle im ordentlichen Verfahren eine strengere Auslegung der Bundesrichtlinien anwendet.

Besten Dank für die Unterstützung unseres Anliegens.

**Moussa Elias** (PS/SP, FV). Mon lien d'intérêt; je suis co-auteur avec le collègue député d'un autre bord politique, d'un bord politique opposé, Stéphane Peiry, de la modification de l'article 6 al. 2 que les auteurs de la présente requête de l'initiative parlementaire souhaitent abolir en deux temps, trois mouvements.

Madame la Présidente, j'ai parfaitement conscience qu'il s'agit uniquement du débat lié à la requête d'urgence, mais je dois quand même rappeler que l'amendement de l'article 6 al. 2 avait été voté, adoubé le 14 octobre 2020 par 92 députés, dont l'auteure également de l'initiative parlementaire de cette requête. Si j'ai bien compris l'argumentaire tant pour cette requête d'urgence que pour cette initiative, ces 92 députés sont des inconscients et je pèse mes mots, puisqu'ils et elles avaient pris cette décision, et je cite: "sans prévision de deuxième vague et de toutes les autres conséquences économiques connues à ce jour". Je m'excuse, mais le 14 octobre 2020, la deuxième vague était bien prévisible, donc il n'y a pas d'urgence aujourd'hui. Le 21 août 2020 déjà, *La Liberté* avait un article intitulé "A l'aube d'une deuxième vague" et la presse dominicale du 11 octobre 2020, relayée notamment par le site internet de la RTS le 13 octobre 2020 titrait "Un reconfinement par région pourrait être décidé en cas de deuxième vague". Donc, venir dire aujourd'hui qu'on s'est trompés lors du vote du 14 octobre 2020, que 92 députés se sont trompés lors du vote du 14 octobre 2020, puisque la situation aurait changé me paraît tout de même un peu hasardeux.

Cela étant, je considère volontiers qu'il y a une certaine urgence, une urgence pour quelques ayants droit économiques qui souhaitent que les contribuables fribourgeois paient les pots cassés de leurs entreprises sans même que ces ayants droits économiques dévoilent leurs réserves latentes, leurs provisions, leur situation fiscale. Oui, aucune entreprise n'a demandé de se retrouver dans une situation financière tendue en raison du Covid, et en raison de restrictions imposées, il est absolument logique et nécessaire de les soutenir dans cette situation difficile, de manière urgente évidemment. Mais à l'instar des personnes privées qui demandent une quelconque aide financière de l'Etat et qui doivent montrer patte blanche pour obtenir quoi que ce soit, l'article 6 al. 2 de la loi actuelle prévoit que les entreprises sont mises à la même enseigne et doivent également donner quelques explications sur ces informations concernant leur situation fiscale.

Est-ce que vous, chères et chers collègues députés qui êtes responsables de l'aide sociale dans vos communes, accepteriez que les prestations d'aide sociale soient versées à des personnes sans que leur situation financière soit dévoilée ? Je n'y crois pas une seule seconde. Pourquoi alors privilégier avec cette requête d'urgence, certaines entreprises, certains ayants droit économiques ? Une urgence, d'autant plus qu'elle n'existe pas en réalité et cela a même été dit par l'auteur de la requête. En réalité, l'article 6 al. 2 de la loi actuelle permet déjà au Conseil d'Etat de trouver des solutions adaptées au cas d'espèce, dans la mesure où la loi indique qu'on doit notamment tenir compte de la situation des ayants droit économiques mais pas

de quelle manière. Libre donc au Conseil d'Etat de fixer dans son ordonnance les détails exacts de cette prise en compte. Le fait que les initiants s'attaquent également à l'ordonnance du Conseil d'Etat concernant ce point ne démontre pas l'urgence de la requête ou du traitement de l'initiative, mais soulève plutôt la question de savoir à quoi bon une majorité PDC-PLR au Conseil d'Etat ?

Pour toutes ces raisons, je vous prie, chères et chers collègues députés, de rester fidèles à votre vote du 14 octobre 2020, de rejeter la requête de traitement d'urgence, qui, vous voyez le texte affiché, en réalité même si elle devait être admise, nous conduirait à avoir le débat de prise en considération non pas lundi soir mais lors de la session de mars 2021.

**Brodard Claude (PLR/FDP, SC).** Mes liens d'intérêts; j'étais président de la commission qui a traité la loi et d'ailleurs j'avais combattu l'amendement qui nous pose problème aujourd'hui, mais c'est vrai, qui avait été par une grande majorité lors des débats. Mais, je constate que le cadre légal a aussi évolué entre-temps. Comme autre lien d'intérêts: ma fiduciaire traite de cas de rigueur puisqu'elle soutient la Direction de l'économie et de l'emploi.

Il faut savoir qu'il y a plus de 350 cas de rigueur qui doivent être traités, ce sont des dépôts qui ont eu lieu en décembre, janvier et aujourd'hui le cadre légal est discuté et discutable. Sur le fond, j'aimerais redire une fois que le cadre légal a évolué entre-temps, nous sommes probablement le seul canton qui tient compte de la situation fiscale des ayants droit, cela ne se passe pas ailleurs.

Par rapport aux observations de M. Moussa : Non, nous n'étions pas des inconscients, les députés qui ont accepté l'amendement n'étaient pas des inconscients mais le cadre légal a changé et la législation fédérale s'est assouplie. C'est faux de dire qu'on ne tient pas compte de la fortune des sociétés puisque les fonds propres de la société sont tenus en compte lors de l'appréciation des aides. Aujourd'hui, il faut être clair : les personnes qui doivent statuer sur les cas de rigueur ne le font pas ou attendent puisqu'aujourd'hui on devrait tenir compte de la situation fiscale des ayants droit économiques à Fribourg mais pas dans les autres cantons, ce qui crée des problèmes et ce qui empêche des aides à fonds perdus pour certaines entreprises dont on ne soutient pas l'emploi dans le cas de figure. Donc, l'urgence est là, vous ne pouvez plus dire au requérant "on ne traite pas votre dossier parce que le cadre légal n'est pas défini, on attend le mois de mars", c'est totalement inacceptable de tenir de tels propos; il faut vraiment traiter cet objet lundi soir. Je suis convaincu que le Conseil d'Etat arrivera avec sa détermination.

Autre élément, on va tout à l'heure parler d'Espace-femmes, mais si on n'était pas pragmatiques, on pourrait aussi rétorquer: "on n'aide pas cette association et on attend le budget 2022", mais on ne va pas le faire parce qu'on est pragmatiques et je vous demande d'en faire autant. Donc il faut accepter l'urgence, le développement est complet et la prise de position du Conseil d'Etat sera faite, on débattrà de tout cela lundi soir. Donc je vous recommande d'accepter l'urgence.

**Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC).** Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance, avec intérêt, de cette requête d'urgence visant à nous prononcer rapidement sur cette initiative parlementaire.

Nous vivons une crise sanitaire et économique sans précédent. Lorsque nous avons adopté la loi Covid-19, en octobre 2020, je dois avoir l'humilité de reconnaître que lors de la décision prise, et je pense que bon nombre d'entre vous pourront la partager, je ne m'attendais pas une telle aggravation de la situation sanitaire et économique. Bien sûr, il y avait des signes avant-coureurs, mais les éternels optimistes que nous sommes, nous ne nous attendions pas à une fermeture des restaurants durant presque tout l'hiver. Face à cette crise, il faut avoir l'humilité d'admettre qu'une décision prise à un moment donné n'est plus adaptée à un autre moment, c'est le propre d'une gestion de crise. Regardez les décisions prises par le Conseil fédéral le printemps passé, et celles prises cet automne, le port du masque par exemple. Le Conseil fédéral a pris des décisions tout et son contraire et ça ne choque personne. Pendant les crises, nous naviguons à vue, nous devons nous adapter.

Par rapport à ces cas de rigueur, la comparaison faite par le collègue Moussa avec l'aide sociale m'apparaît quelque peu hasardeuse. Les personnes touchées par ces cas de rigueur sont des entreprises qui fonctionnaient bien avant, qui avaient une activité rentable et du jour au lendemain ont dû fermer pour limiter la propagation du virus, ont fermé pour protéger la santé des autres par une décision administrative, du jour au lendemain ils n'ont plus pu travailler, ces restaurants ont fermé. Moi, mon bureau d'avocats a continué de tourner, j'ai rencontré des clients, j'ai pu continuer de travailler, eux pas. Au mois d'octobre on a pris la décision, que ces cas de rigueur, ces personnes concernées, ces entreprises concernées, si elles disposaient d'une fortune on les aiderait moins. C'était déjà une décision un peu injuste mais on peut la comprendre dans le sens que si elles ont beaucoup d'argent, chacun peut tirer à la même corde et on peut utiliser un peu de leur fortune pour payer les coûts de ces confinements. Mais ces cas de rigueur concernaient le confinement du printemps.

Maintenant il y a une deuxième vague. Est-ce toujours juste, que ces entreprises qui ont fermé pour protéger la société, de dissoudre le travail d'une vie, par exemple ? Il y avait ce matin à la RTS, la cheffe Marie Robert, qui tient le restaurant *le Café suisse* à Bex, qui expliquait très bien cela. Une jeune femme qui a monté son restaurant il y a une dizaine d'années disait: "Pendant 10 ans je me suis battue, j'ai construit quelque chose et maintenant, du fait que je me suis battue, eh bien je dois payer l'addition de la fermeture de mon restaurant que j'ai été contrainte de faire pour protéger les autres, c'est totalement injuste". Donc, c'est vrai, on a pris cette décision au mois d'octobre, on est le seul canton suisse à l'avoir prise et on demande

à des personnes qui ont travaillé toute leur vie et qui ont un certain patrimoine de payer la limitation de la propagation du virus, il y a quelque chose d'injuste. Maintenant, pour ces personnes, pour certaines de ces entreprises, qui se retrouvent dans une situation difficile, il y a toujours un temps de latence entre une insolvabilité, des poursuites et des faillites et on ne peut pas tellement se permettre de traiter cet objet selon les procédures ordinaires. Le délai de réponse à une motion, c'est 5 mois, la mise en consultation, l'adoption par le Grand Conseil, on n'aura pas un changement de loi avant l'automne prochain.

On traite l'initiative parlementaire, aujourd'hui on se prononce sur l'urgence si on veut aider ces entreprises à court terme, si on veut se prononcer sur le fond, je pense qu'on ne peut qu'accepter cette procédure d'urgence; il reviendra ensuite au Grand Conseil après avoir la détermination, peut-être orale du Conseil d'Etat, lundi soir, de confirmer ou d'infirmier la décision prise au mois d'octobre. En attendant, je vous invite à accepter cette requête d'urgence.

**Peiry Stéphane** (*UDC/SVP, FV*). Je précise au préalable que ma fiduciaire traite des cas de rigueur aussi pour un certain nombre de nos clients et croyez-moi, je suis très sensible à ce que vivent certaines entreprises dans ce canton et en Suisse en général, depuis quelques mois. Maintenant, j'estime que l'urgence ne se justifie pas pour cette initiative parlementaire. Le Conseil d'Etat a mis en place un nouveau dispositif mercredi, il y a deux jours, qui a considérablement assoupli les règles pour obtenir les aides pour les cas de rigueur. Mon souci, au-delà du monde des entreprises que j'estime aussi représenter de par ma profession, de par mes opinions politiques libérales, est celui de la dépense publique. Cet argent que nous mettons dans les aides, il faut bien être conscients, certains d'entre vous croient qu'il y a une planche à billets à la Rue Joseph Piller 13, ce n'est pas le cas, ces aides sont payées par les contribuables fribourgeois. Je pense qu'il faut raison garder, un minimum de contrôle, un minimum d'appréciation de la situation est légitime.

Dans les nouvelles règles que le Conseil d'Etat a fixées mercredi, il faut savoir qu'il n'y a pas l'aide qui est refusée, elle est simplement transformée partiellement en prêts dans des cas particuliers lorsque l'ayant droit économique dispose d'une fortune supérieure à 750 000 frs, sans prendre la valeur fiscale de ses actions ou de ses parts sociales; donc la fortune qu'il a placée lui-même dans l'entreprise n'est pas prise en compte, selon le nouveau dispositif. Les aides fonctionnent dans le canton de Fribourg, car on est pragmatiques. Dans notre canton, je constate que les choses fonctionnent, contrairement à ce qu'on peut lire ou entendre dans les médias, les aides arrivent au sein des entreprises, mais nous devons aussi avoir le souci de la dépense publique et demander la situation fiscale d'un ayant droit économique, ce n'est pas quelque chose d'illégitime.

A mon avis l'amendement qui a été accepté au mois d'octobre était juste. Le Conseil d'Etat, je le répète a changé avec raison, a assoupli le dispositif, il y a deux jours. Laissons un peu de temps pour voir si ce dispositif fonctionne. Encore une fois je répète que les choses fonctionnent dans ce canton, on est pragmatique et si véritablement on estime que les choses ne sont pas correctes, on peut toujours corriger le tir un peu plus tard. Mais, on ne doit pas changer la loi parce qu'on connaît un cas particulier. Nous sommes des législateurs, chaque fois qu'on vote une loi, il y aura toujours quelqu'un qui sera pénalisé. On ne peut pas prendre un cas particulier, parce qu'on connaît une situation et puis changer la loi *in extremis*, rapidement, sans avoir de réflexion plus profonde et plus large.

Je vous invite Mesdames, Messieurs, à refuser l'urgence. Si l'urgence est acceptée nous ferons le débat de fond lundi soir mais j'estime personnellement que l'urgence ne se justifie pas, laissons le nouveau dispositif mis en place depuis aujourd'hui faire ses preuves.

**Rey Benoît** (*VCG/MLG, FV*). Une fois n'est pas coutume, je vais écouter mon intervention à la suite de l'intervention de mon collègue Peiry.

Effectivement et comme je le relève c'est un cas rare mais je tiens à le souligner, l'argumentation qu'il vient de faire est l'argumentation que je voulais présenter. Si nous étions dans une situation où le versement de ces aides aux entreprises n'était pas possible alors effectivement, une motion urgente aurait fait sens. Mais nous ne sommes pas dans cette situation, les aides sont délivrées. La seule chose que nous demandons est de pouvoir protéger tous les contribuables de ce canton d'une dispersion d'argent qui ne tiendrait pas compte de la situation économique des bénéficiaires. Nous n'avons pas le droit de prendre, vis-à-vis de notre rôle d'Etat, une telle décision. Je fais confiance au Conseil d'Etat par rapport à son application des mesures d'urgence. Comme l'a dit le député Peiry, les règles ont été assouplies, laissons-les fonctionner mais ne sur-réagissons pas par le biais d'une urgence qui n'en est pas une, les aides nécessaires sont versées. Merci de refuser cette urgence.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Je voulais d'abord intervenir par rapport aux cas de rigueur et surtout par rapport aux restaurants. Vous savez que les restaurants, un peu comme les agriculteurs, sont souvent constitués en sociétés simples, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas des SA, ni des Sàrl. Donc la fortune privée qu'ils mettent de côté, remplace leur deuxième pilier, pour la plupart des cas. Certains, par exemple les jeunes, investissent dans leur bâtiment pour le futur, pour développer leur entreprise, mais les autres doivent mettre des sous de côté de manière à remplacer leur deuxième pilier. Dans un premier temps, la Confédération avait dit qu'elle tiendrait compte pour les cas de rigueur de cette fortune privée et il semblerait qu'elle ait changé d'avis. Or, le canton de Fribourg, lorsqu'il a adopté sa loi, a mentionné dans celle-ci qu'il tenait compte de la fortune privée, donc il est nécessaire d'adapter cette loi de manière à ne pas prélever sur cette fortune privée, qui est le

deuxième pilier, contrairement à quelqu'un qui a une SA ou une Sàrl. Il y a beaucoup d'entreprises qui sont sous forme de SA ou de Sàrl et qui ont un deuxième pilier et on ne peut pas prélever sur ce deuxième pilier.

Par conséquent je vous remercie d'accepter l'urgence parce qu'il est important de rassurer les restaurateurs et les autres entreprises qui sont sous la forme juridique d'une société simple.

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR).** Mes liens d'intérêts; je suis directrice de la Fédération patronale, en contact quasi quotidiennement depuis la deuxième vague de novembre avec des commerçants, des restaurateurs, des entreprises particulièrement impactées au niveau de leur chiffre d'affaires. Il y a bien sûr les cas de rigueur dont on parle aujourd'hui, mais il y a tous les autres, tous ceux qui s'estiment sacrifiés pour que d'autres secteurs d'activités puissent continuer de fonctionner et surtout pour pouvoir protéger l'ensemble des contribuables fribourgeois.

Avec notre instrument parlementaire, nous souhaitons agir aussi vite que possible pour modifier la loi qui traite des cas de rigueur et qui a des incidences sur l'ordonnance cantonale. Notre intervention concerne les entreprises fribourgeoises qui feront une demande d'indemnités en procédure ordinaire. En Suisse, tous les cantons ont élaboré un dispositif pour traiter les demandes de cas de rigueur, qui seront nombreuses, vu la situation actuelle. Précisons que les cas de rigueur sont financés en partie par les cantons et en partie par la Confédération qui a annoncé d'ores et déjà un montant de 5 milliards dans le courant du mois de janvier, et aujourd'hui réfléchit à passer à un montant de 10 milliards.

Fribourg était le premier canton à se doter d'une base légale, en octobre dernier. Pour tenir compte des nouvelles conditions de la Confédération, il est vrai, le Conseil d'Etat a présenté sa nouvelle ordonnance mercredi en assouplissant les critères pour l'examen de l'exigibilité des entreprises mais qui ne laisse pas de marge de manœuvre au Conseil d'Etat qui a été contraint de composer avec la cautèle ajoutée par décision du Grand Conseil le 14 octobre. Ainsi Fribourg fait figure d'exception à notre connaissance. Nous avons consulté aussi nos collègues des autres cantons romands, nous avons consulté aussi l'Union suisse des Arts et Métiers; aucun canton n'a prévu de traiter les demandes des entreprises avec des critères supplémentaires liés à la situation fiscale de leur propriétaire. Pourquoi l'urgence alors ? Parce que nous demandons de modifier sans délai la loi adoptée en octobre pour pouvoir rétablir une égalité de traitement en faveur des entreprises fribourgeoises qui déposeront une demande et ce, par rapport à toutes les autres entreprises installées ailleurs en Suisse.

Mesdames, Messieurs, c'est la crise économique actuelle qui dicte l'urgence. Nous voulons éviter d'ajouter à cette insécurité économique, une insécurité juridique. A situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle ! On exige des entreprises une capacité d'adaptation hors du commun durant cette crise. Le Conseil fédéral s'adapte régulièrement avec des conférences de presse chaque semaine. Alors, le Grand Conseil doit aussi pouvoir s'adapter; ce qui était valable en octobre ne l'est plus aujourd'hui. Dès lors, adaptons nos conditions à la dégradation de la situation et agissons rapidement dans l'intérêt de nos entreprises fribourgeoises et de nos emplois.

Je terminerai avec une petite correction : lorsque nous avons envoyé la requête qui figure à l'écran, dans le document que nous avons envoyé initialement nous parlions du délai de "la semaine prochaine". Or, à l'écran le délai mentionné est "au plus tard à la session de mars 2021" donc il y a peut-être une rectification à faire qui n'est pas déterminante mais je tenais quand même à le préciser suite au mail qui a été adressé hier par un collègue député.

Avec ces considérations, je vous remercie d'accepter cette requête de procédure accélérée.

> Au vote, la prise en considération de cette procédure urgente est acceptée par 63 voix contre 36. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui :*

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/

FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). *Total 63.*

*Ont voté non :*

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Favre Anne (GR,PS/SP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total 36.*

> L'examen de l'initiative parlementaire 2021-GC-27 se fera ainsi selon la procédure accélérée.

## Décret 2019-DEE-25

### Augmentation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au capital-actions de la société blueFACTORY Fribourg-Freiburg SA

---

Rapporteur-e:	<b>Collomb Eric</b> ( <i>PDC/CVP, BR</i> )
Représentant-e du gouvernement:	<b>Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi</b>
Rapport/message:	<b>01.12.2020</b> ( <i>BGC février 2021, p. 323</i> )
Préavis de la commission:	<b>14.01.2021</b> ( <i>BGC février 2020, p. 351</i> )

---

#### Entrée en matière

**Collomb Eric** (*PDC/CVP, BR*). Alors que le commissaire du Gouvernement et votre serviteur avaient déjà anticipé une deuxième séance, la commission parlementaire n'a finalement eu besoin de se réunir qu'une seule fois pour traiter ce décret; c'est plutôt bon signe. Toutefois, force est de constater que les échanges tenus lors de cette séance ressemblent à s'y méprendre à ce que nous entendons dans la population depuis plusieurs années. Entre les aspirations culturelles, voire alternatives des uns, et les attentes économiques, voire mercantiles des autres, le fossé est immense. Il ne nous reste plus qu'à nous en remettre aux qualités de bâtisseur du conseil d'administration de BlueFACTORY Fribourg SA pour construire un autre pont de la Poya qui permettra aux deux camps d'y trouver leur compte.

Mais revenons à nos moutons ou plutôt à nos millions. Le besoin de recapitalisation de BlueFACTORY se monte à 50 millions de francs pour les deux premières phases de développement planifiées jusqu'en 2029. Au regard de la structure actuelle de l'actionnariat, le montant à charge de l'Etat de Fribourg est de 25 millions de francs. Cette recapitalisation est nécessaire pour poursuivre le développement du quartier BlueFACTORY dans une logique d'investisseur immobilier travaillant avec un rendement sur investissement.

Il est encore utile de rappeler que la mission principale de BlueFACTORY consiste en la construction et la location de surfaces, dans une première phase destinées à des projets de contenu avec des plateformes technologiques, et dans une autre phase à d'autres entreprises dans le but de favoriser le transfert des connaissances et des technologies entre les Hautes Ecoles et les entreprises. Malgré la création de soixante emplois, d'une cinquantaine de sociétés ou d'associations qui représentent 340 personnes sur le site, force est de constater que l'écart entre les attentes initiales et la réalité est important. La charte d'utilisation du site aussi large que contraignante n'est certainement pas étrangère aux difficultés que rencontre BlueFACTORY de répondre aux importantes attentes économiques et culturelles des uns et des autres.

Toutefois, la majorité de la commission a été convaincue par les qualités d'entrepreneur du conseil d'administration qui nous a promis d'abandonner les utopies initiales pour se concentrer sur des projets réalistes et réalisables. Les sculpteurs sur nuages



ont fait place à de nouveaux architectes qui ont besoin de cette recapitalisation pour les phases 1 et 2 planifiées jusqu'en 2029. Il faut rappeler que ce nouvel apport de 50 millions est de deux ordres:

- 1) de satisfaire une logique d'investisseur immobilier avec une assise financière qui permet de travailler avec un rendement sur investissement et
- 2) de couvrir les fonds de roulement à partir de début 2021 qui découlent d'hypothèses initiales non avérées.

Pour conclure, même si les membres de notre commission ont exprimé des doutes et soulevé de nombreuses interrogations, et malgré le refus d'entrée en matière de deux députés, la majorité de notre commission veut croire en l'avenir de BlueFACTORY à qui il faut laisser la chance de s'envoler enfin vers le succès. La commission vous recommande donc d'entrer en matière et d'accepter ce projet de décret.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Erlauben Sie mir bitte, Ihnen zuerst einen kurzen Überblick über den Stand der Dinge zu geben.

Die BFF SA hat den Betrieb des blueFACTORY-Geländes buchhalterisch auf den 1. März 2014 übernommen. Der Kantonale Nutzungsplan (KNP) wurde im Juli 2018 genehmigt, also vier Jahre später, was angesichts der Bedeutung des Projektes völlig normal ist.

Bis dahin war es schlicht nicht möglich - und Sie wissen das -, ein Bauprojekt umzusetzen, sprich, ein neues Gebäude zu errichten.

A peine deux ans plus tard, la construction de deux nouveaux bâtiments phares du site est désormais sur les rails : SLB et bâtiment B. Si la pandémie a retardé le début des travaux de construction, la première phase de construction sera lancée cette année. Le permis de construction pour le premier bâtiment est là. Dans l'intervalle, BFF SA a rénové quelques bâtiments, dont la halle de stockage qui est devenue la halle bleue ou la halle 1 qui abrite le "Plastics Innovation Competence Center" et le Swiss Hydrogen, sociétés prometteuses de ce canton. Il a également assaini la cheminée pour des questions de sécurité tout en répondant à des missions socioculturelles et à des engagements sans carbone voulus par la charte. Au niveau culturel, plus de 400 événements ont été organisés sur le site en 2019 seulement. Au niveau écologique, cinq bilans carbone ont été réalisés en cinq ans, et les émissions de CO<sub>2</sub> ont été réduites de 60% en quatre ans. Au niveau économique, le chiffre d'affaires de la SA est passé de 443 000 francs en 2015, à plus de 2 millions.

Der Umsatz wurde also mehr als vervierfacht und dies ohne jeglichen Neubau. Daran erkennt man die Anstrengungen der Aktiengesellschaft, die verfügbaren Flächen möglichst rentabel und auch optimal einzusetzen. Es ist eine gut geführte Aktiengesellschaft.

Zur Finanzierung dieser Infrastruktur hat die BFF SA Hypothekarkredite bei Bankinstituten aufgenommen.

Aujourd'hui, avec 340 emplois dont 280 EPT et 55 locataires, le site de BlueFACTORY joue à guichet fermé, depuis bien longtemps, en attendant la construction désormais imminente de nouveaux bâtiments. Les demandes de location s'accumulent et nous sommes contraints pour l'heure de laisser partir ces sociétés-là où il y a des terrains immédiatement disponibles, ou dans les meilleurs cas de les rediriger vers d'autres sites fribourgeois comme le MIC à Marly. Par exemple, iPrint a trouvé au MIC des locaux plus en phase avec son développement et Mobots a installé sa technologie d'impression 3D en béton dans les locaux de Polytype.

Inutile de dire que la construction de nouveaux bâtiments ouvre de toutes nouvelles perspectives, tant au plan visuel qu'en termes de rentabilité, en particulier pour ce qui est du tiers 1 qui représente les activités immobilières de la SA et sur lequel porte cette demande de recapitalisation. L'impact sera également important sur l'économie locale. Le bâtiment B représente en effet 8500 m<sub>2</sub> de surface de plancher. Il sera construit par des partenaires locaux, tels que JPF. Ce bâtiment valorisera notamment le bois indigène.

BFF SA est aussi en possession du permis de construire et attend sa recapitalisation pour commencer les travaux. Le bâtiment SLB comprendra, quant à lui, 5000 m<sub>2</sub> de surface de plancher. Dès le mois prochain, les appels d'offres en entreprise totale seront lancés pour la construction de ce bâtiment. Je vous rappelle, c'est le bâtiment expérimental qui regroupe l'antenne de l'EPFL, de la HEIA et de l'Université de Fribourg.

Gemeinsam mit JPF und weiteren lokalen Akteuren hat die BFF SA am 1. Februar den Bau einer modularen und experimentellen Containerstruktur von fast 750 Quadratmetern begonnen. Diese wird ein Dutzend kleine und mittlere Unternehmen aus dem Nebengebäude 2 aufnehmen, das dem Smart Living Building weichen muss.

Für den Bau der Module wird einheimisches Holz verwendet. Es kommen also lokales Knowhow und ein lokaler Rohstoff zum Einsatz, was natürlich den CO<sub>2</sub>-Verbrauch für den Transport senkt.

Avec ces projets, d'importants montants seront injectés dans l'économie locale: 15 à 20 millions dans les concepts énergétiques et de gestion des eaux, 1,8 million pour la structure nodulaire.

Mesdames et Messieurs, je serais tenté de dire qu'à l'heure de la pandémie du coronavirus ces constructions représentent un plan de relance bis avec effet immédiat pour tous les acteurs de la construction. Aujourd'hui la valeur du site de BlueFACTORY a été estimée à quelques 63 millions de francs. Sa valeur ne cesse de croître. Inutile de dire que la construction entre ces nouveaux bâtiments va accentuer encore cette tendance. Il n'y a donc pas de risques financiers à opérer le recapitalisation nécessaire pour que BFF SA puisse poursuivre ses missions. Ces besoins de recapitalisation se montent à 50 millions de francs pour les deux premières phases de développement planifiées jusqu'en 2029. Ce financement, évidemment, sera graduel, donc en fonction des besoins de la SA.

Der Betrag setzt sich zusammen aus der Kapitaleinlage in der Höhe von 40 Millionen Franken und der Umwandlung des Aktionärsdarlehens von 10 Millionen Franken in Aktienkapital. Aufgrund der aktuellen Aktionärsstruktur ist vorgesehen, dass die beiden Aktionäre, die Stadt Freiburg und der Staat Freiburg, zu gleichen Teilen für die Kapitalerhöhung aufkommen.

Ich glaube, diese Partnerschaft zwischen der Stadt und dem Kanton ist sinnvoll, ja sogar unumgänglich, und ich bin überzeugt, dass sie Zukunft hat. Der Anteil des Staats Freiburg beläuft sich also auf 25 Millionen Franken, davon stammen 5 Millionen aus dem Aktionärsdarlehen, das in Aktienkapital umgewandelt wird.

En conclusion, le projet de quartier d'innovation est nécessairement ambitieux. Nous sommes à bout touchant dans des délais tout à fait acceptables pour un projet d'une telle ampleur et d'une telle complexité. Certains pensent différemment et seraient prêts à jeter le bébé avec l'eau du bain. Tout abandonner et vendre le site au plus offrant, soit vendre 55 000 m<sup>2</sup> des meilleurs terrains du canton à deux minutes de la gare, ce sont les mêmes personnes, qui me reprochaient il y a peu de vendre une parcelle de St-Aubin à une entreprise fribourgeoise. Nous avons des responsabilités envers nos partenaires, dont l'EPFL, qui observent tous attentivement ces débats, je ne vous le cache pas, alors que notre intérêt est d'abord de consolider et de renforcer la présence de l'Ecole fédérale à Fribourg pour attirer les meilleurs talents. Nous ne sommes ni Lausanne, ni Zurich. Nous avons besoin d'un centre fort pour augmenter notre attractivité, faire venir des entreprises de pointe. Si certains veulent discuter de vente, pourquoi pas ? Nous sommes en démocratie. Je n'accepterai cependant jamais de geler ce projet pour de telles discussions au moment où il va décoller. Je n'accepterai jamais de prendre du retard et de laisser planer le doute sur les intentions du canton et de la ville. Je me battraï donc jusqu'au bout à tous les échelons nécessaires.

Je demande donc au Grand Conseil un signal fort, un signal puissant, sans équivoque, un signal qui montre que Fribourg est à la hauteur de ses ambitions, que nous ne laisserons pas à d'autres l'opportunité de développer cette magnifique parcelle au cœur de la capitale. Croyons en nos entreprises, en nos PME et en nos instituts financiers qui n'attendent que notre signal pour débiter les travaux. Je vous demande donc un vote à l'unanimité pour accepter le décret qui vous est soumis.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 27 janvier pour l'examen du message et du décret relatif à l'augmentation de la participation de l'Etat au capital-actions de BFF SA.

L'Etat de Fribourg était représenté par M. Olivier Curty, conseiller d'Etat, et M. Allaman, conseiller économique. Avec mon accord, MM. Boschung et Jemmely, président et directeur de la Société Anonyme, ont participé à la première partie de la séance et ont pu répondre aux nombreuses et légitimes questions posées par tous les membres de la Commission des finances et de gestion.

Chaque membre de la Commission des finances et de gestion a naturellement son propre ressenti au sujet du site BlueFACTORY, tant sur son passé, sur sa situation actuelle, que sur son potentiel futur. Certaines caractéristiques de la société et du bien-fonds ont en effet été jugées favorablement par certains, comme contraignantes, voire inutiles, pour d'autres membres de la commission. Je relève par exemple la structure actionnariale, la gouvernance publique, les aspects culturels et sociaux sur le site, la charte, la typologie des sociétés locataires, et j'en passe.

Dans le cadre de nos délibérations, je vous informe qu'une proposition de renvoi du projet au Conseil d'Etat a été déposée, afin que notre Conseil d'Etat étudie la possibilité d'une vente de la participation cantonale à la ville. Cette demande a été rejetée par la majorité de la commission. La majorité de la Commission estime plutôt qu'un désengagement n'est ni opportun ni souhaitable et que le montant sollicité doit être considéré comme un investissement important pour la place économique fribourgeoise, surtout dans le cadre de la création de nouveaux emplois. La Commission des finances et de gestion a accepté, par dix voix contre deux, un membre s'étant récusé, le décret portant sur une augmentation du capital-actions de 25 millions, dont cinq feront l'objet d'une compensation de prêts.

Au nom de la Commission des finances et de gestion, sous l'angle financier, je vous recommande donc l'acceptation du décret.

**Moussa Elias** (PS/SP, FV). Mes liens d'intérêts: je suis membre du Conseil général de la ville de Fribourg qui se prononcera dans deux semaines sur le même objet, et je suis vice-président du PS ville de Fribourg, parti qui avait fortement retravaillé à l'époque la charte qui donne une certaine structure au quartier BlueFACTORY.

Aujourd'hui, je me fais le porte-parole du groupe socialiste et je ne vous cache pas que j'ai dû retravailler mon intervention suite à la parution de l'interview du président de BFF SA hier dans *La Liberté*. Dans cet interview, on a pu lire en grand titre "BlueFACTORY sera bientôt rentable". Très bien. Bravo. Merci. Sauf que voilà, ce n'est pas la première fois que cette phrase nous est servie. Il est donc tout sauf aisé d'y croire ou d'être enthousiasmé. Mais surtout, cette phrase traduit une méconnaissance crasse des attentes de la population vis-à-vis du développement du quartier BlueFACTORY. Ce que la population attend ne sont pas des phrases marketing, des promesses de rentabilité, soit un projet immobilier classique sans âme et tout sauf innovant. Lorsqu'on estime qu'une charte impose des contraintes culturelles, sociales, de durabilité et d'entretien de bâtiments historiques protégés, lorsqu'on se plaint que BFF SA remplit des missions de nature étrangère à un véhicule immobilier traditionnel, c'est qu'on n'a pas saisi les attentes de la population concernant le développement de ce quartier. Ce que la population et le groupe socialiste attend depuis plus de sept ans est la concrétisation d'un quartier vivant, bouillant d'activités culturelles et socio-culturelles, accueillant des sociétés innovantes, un quartier permettant l'implantation de coopératives d'habitations, ainsi que d'émergence de projets notamment liés au développement durable, soit justement la concrétisation de cette charte d'utilisation.

Fort heureusement et grâce à l'engagement sans faille et une énergie stimulante, certaines personnes, notre groupe les remercie vivement, ont permis à BlueFACTORY d'accueillir malgré tout jusqu'à présent des entreprises prometteuses, d'offrir des activités culturelles et socio-culturelles en faveur de la population, tout cela malgré un conseil d'administration qui souhaite enfermer BFF SA dans un rôle de régie immobilière classique et qui visiblement et à tort estime que la charte constitue un boulet. Or, il suffit de se tourner vers d'autres villes: à Bâle, à Zurich avec l' Areal Hürlimann, à Fribourg-en-Brigau avec le quartier Vauban, pour s'inspirer de ce qui serait possible de faire sur un tel site et afin de réaliser un quartier innovant tout en étant urbain et ouvert à la population.

Le groupe socialiste est conscient et soutient le fait que pour arriver à un tel résultat il faudra investir des moyens à hauteur de ces ambitions, afin que ce quartier puisse faire rayonner le canton et sa capitale. La présente augmentation du capital-actions n'est qu'un moyen pour y parvenir. D'autres seront nécessaires. A cet égard, et contrairement peut-être à d'autres groupes, notre groupe salue la participation paritaire entre la ville et le canton à BFF SA, car c'est notamment cette participation qui permettra également au Conseil général de se prononcer sur cet objet.

Pour conclure, notre groupe rejettera toute demande de non-entrée en matière ou de renvoi et soutiendra le présent décret, afin de donner à BFF SA les moyens financiers nécessaires, mais sans aucun doute insuffisants, pour accélérer la concrétisation de la charte d'utilisation, charte qui ne constitue pas une contrainte, mais l'âme du quartier BlueFACTORY. Il appartient à BFF SA et à son conseil d'administration d'enfin matérialiser cette âme avec conviction.

Pour terminer, je réitère mon invitation aux collègues députés Nicolas Kolly et Romain Collaud, et à tout autre député sceptique ou éventuellement intéressé, d'aller boire une bière à la Reitschule à Berne et à BlueFACTORY afin qu'ils se rendent compte que, contrairement à leurs craintes, ce sont deux sites que l'on ne peut vraiment pas comparer.

**Schneuwly André (VCG/MLG, SE).** Ich spreche im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün. blueFACTORY ist ein einmaliges Projekt, das unbedingt der Grundidee entsprechend umgesetzt werden muss. Die Lage in der Stadt ist ideal als Standort für einen einzigartigen, innovativen Lebensraum, geschaffen für den Langsamverkehr und für die Förderung der Nachhaltigkeit, für die Kultur und für das Vereinsleben. Ein neues Stück Stadt mit wirtschaftlichen, ökologischen, ökonomischen, kulturellen und sozialen Verbindungen. Eine Bereicherung und Erweiterung für den wichtigen Rohstoff unseres Kantons, für die Universität, für die Fachhochschulen. Das tönt alles sehr gut und trotzdem gibt es offene Fragen.

Entsprechen die Visionen wirklich den gegenwärtigen Bedürfnissen? Wurde der Bedarf gut analysiert? Sind die Fragen der Mobilität und der Erreichbarkeit geklärt? Werden alle die Benutzerinnen genügend partizipativ in den Prozess einbezogen?

Beim Bau der Wohnungen: Welche Personen sollen dort wohnen? Gibt es auch kostengünstige Wohnungen? Wer wird diese Wohnungen im Baurecht bauen? Werden auch Wohnungsgenossenschaften angeschrieben? Wird die Kultur genügend unterstützt?

All die Fragen um die Finanzen sind sehr komplex. Steht die Gewinnmaximierung an oberster Stelle? Und schlussendlich: Wird das Nutzungsleitbild wirklich umgesetzt oder ist es eine Verwässerung?

Wir fordern, dass die Aktiengesellschaft und die Geschäftsleitung diese Fragen klären und sich dafür einsetzen, dass dieses Innovationsprojekt die zu Beginn gestellten Fragen erfüllt. Die Aktionäre des Kantons und der Stadt sind gefordert.

Die Fraktion Mitte-Links-Grün wird mit grosser Mehrheit eintreten und das Dekret einstimmig annehmen.

**Schoenenweid André (PDC/CVP, FV).** Je m'exprime à titre individuel et annonce mes liens d'intérêts: je suis chef de projet à l'EPFL.

Le site de quartier d'innovation BlueFACTORY est le début de l'histoire de l'industrialisation de la ville et du canton. En 2014, c'est le début d'une nouvelle ère avec la mutation du site vers un pôle d'innovation et de vie de quartier, avec surtout l'arrivée de partenariats, d'institutions académiques comme l'EPFL, et bien sûr d'entreprises tant privées que para-étatiques, créatrices d'emplois. Cette transition a dû passer par des étapes longues et cruciales avec finalement l'approbation essentielle du plan d'aménagement cantonal en 2018. Ces sept dernières années ont peut-être été moins génératrices d'emplois comme prévu initialement, mais je relève avec satisfaction la présence de 340 emplois, comme cela a été cité dans le message, dont plus de 45 emplois de l'EPFL qui, avec son futur bâtiment Smart Living Lab, va certainement atteindre plus de 65 emplois en 2023. Et ce n'est peut-être qu'un début.

Avec la concurrence acharnée entre les pôles d'innovation en Suisse, ce résultat peut être salué d'un bon succès. A Fribourg, la culture du risque dans l'innovation n'est pas assez présente. L'innovation, c'est investir dans des projets et dans des start-up qui prennent aussi des risques de gagner avec en finalité des emplois créés dans des activités souvent encore inconnues il y a à peine cinq ans. Le SICCH est un exemple de cette mutation technologique vers le biotech et la médecine personnalisée et ses diagnostics essentiels pour la population. Le Conseil d'Etat devrait revenir sur ce dossier très rapidement.

La recapitalisation de BlueFACTORY Fribourg SA est essentielle pour implanter de nouvelles entreprises innovantes et performantes à l'avenir, car l'innovation et la recherche se développe uniquement dans des infrastructures immobilières adaptées, performantes et respectant des lignes directrices comme la durabilité, la charte qui vient d'être citée et surtout la technicité de bâtiments de laboratoires modernes. L'innovation pratiquée dans des cabanes de jardins, c'est terminé, c'est le passé. Chacun de nous a certainement un emploi qui provient à l'origine d'une innovation et d'une recherche appliquée découlant du travail des Hautes Ecoles, aussi fribourgeoises, et de l'EPFL par exemple. Le développement immobilier planifié proposé dans ce message est ambitieux, crédible et aussi réaliste pour apporter ce nouveau souffle si attendu sur ce site technologique et d'animation sociale et de quartier.

Prendre des risques, chers collègues, c'est aussi le rôle d'un parlement pour que l'innovation soit un des atouts reconnus de Fribourg vision 2030. Je soutiens donc cette augmentation de 25 millions pour BlueFACTORY pour permettre la construction d'infrastructures immobilières destinées à l'innovation et surtout à l'implantation d'entreprises.

**Péclard Cédric** (*ICG/MLG, BR*). J'interviens à titre personnel. Je demande le renvoi de cet objet.

Sur le fond, je peux comprendre l'intérêt de cette recapitalisation. Je me questionne tout de même sur la découpe du saucisson en belles tranches pour nous le faire avaler, et surtout assez fines pour éviter le gosier du peuple. Dans l'absolu, c'est le "timing" du traitement de cet objet qui me chiffonne. Aujourd'hui, je ne peux cautionner les grands titres des journaux de demain "le Grand Conseil arrose de 25 millions pour recapitaliser BlueFACTORY" alors que l'on se trouve en pleine crise sanitaire avec toutes les difficultés qui y sont liées, les entrepreneurs pris en otage des mesures fédérales, des citoyens en RHT qui peinent à boucler leurs fins de mois, ou pire la perte d'emploi et le chômage. Certes, je conçois que ma sensibilité et mes arguments restent très émotionnels. Impossible pour moi d'ignorer l'incompréhension qu'auront les citoyens contribuables que nous représentons dans ce parlement. Pour notre image, je demande le renvoi de cet objet et de revenir lorsque nous serons sortis de ce tunnel de la crise. J'entends déjà les contre-argumentaires que cela va créer de l'emploi avec des constructions prévues. Économiquement, tout reste très ponctuel dans le cadre de cet objet, en tout cas très insuffisant pour montrer un signe de redémarrage global qu'attend la population. J'estime que le débat de ce décret mérite d'attendre la lumière de jours économiquement meilleurs.

Le but de mon renvoi est l'incompréhension qu'auront les citoyens. Je renvoie au Conseil d'Etat ce décret parce que j'estime que la population ne comprendra pas la décision que l'on va prendre aujourd'hui de donner et de libérer ces 25 millions pour BlueFACTORY. C'est simplement par rapport à l'état actuel de cette crise que j'estime que ce débat doit être repoussé dans le temps.

**Kolly Nicolas** (*UDC/SVP, SC*). Monsieur le Conseiller d'Etat, j'ai entendu votre appel du cœur dans lequel vous nous demandiez un signal fort. Vous l'aurez.

On nous promettait un mini-EPFL à la fribourgeoise, porteur d'emplois à haute valeur ajoutée et de richesses. On se retrouve, dix ans plus tard, avec une friche industrielle ressemblant davantage, n'en déplaise à Elias Moussa, à la Reitschule bernoise, accueillant à bras ouverts des collectifs d'extrême gauche tel qu'Extinction Rebellion, avec la bénédiction tant du Conseil d'Etat que du Conseil d'administration de BlueFACTORY SA. Vous comprendrez notre déception. Cela en est assez.

Face à la gestion désastreuse de BlueFACTORY depuis son lancement, j'ai l'impression que notre Grand Conseil adopte une attitude résignée. J'en veux pour preuve les propos que j'ai entendus jusqu'à maintenant assez apaisés et optimistes à ceux très remontés de la session du 14 juin 2016 lors de laquelle le Conseil d'Etat nous avait déjà soumis un décret portant sur une aide complémentaire en faveur de BlueFACTORY. Je ne citerai que l'un de nos collègues, peut-être le plus illustre, Didier Castella, qui relevait ce qui suit: "le Masterplan initial concluait qu'un prêt d'un million de francs garantissait le fonctionnement futur de BlueFACTORY". Aujourd'hui, nous sommes appelés à voter pour augmenter ce montant, non pas de 20 ou 30% mais bien

d'une rallonge de 1000%, soit dix fois plus que le crédit initial. Comment en est-on arrivé là ? Problème de gouvernance, manque de vision, sous-capitalisation évidente dès le départ, manque d'anticipation retard, etc. Il y a tant d'autres citations que j'aurais pu répéter aujourd'hui. Vous pourrez aller les lire.

Force est de constater que l'histoire se répète. Aujourd'hui, nous ne sommes plus à 1000%, mais à 2500%, vingt-cinq fois le crédit initial, cinquante fois avec la part de la ville. Si le deuxième décret de 2016 relevait la difficulté de tenir le plan financier initial, il avançait une rentabilité de la société BlueFACTORY avec cette deuxième rallonge en 2022. Nous en sommes très loin. Si la première rallonge avait hérisse bon nombre d'entre nous, je constate que cette résignation a pris le dessus. Nous nous sommes habitués à ce que BlueFACTORY devienne le gouffre financier du canton. Cela aurait été tolérable, il aurait peut-être prêté à sourire, dans le monde d'avant, avant la crise. Cela devient absolument choquant et inadmissible dans la situation économique qui est la nôtre. Ces 25 millions doivent être utilisés pour sauver une économie à l'agonie, et non pas pour faire de la promotion immobilière hasardeuse par le Conseil d'Etat. Oui, de la promotion immobilière puisqu'il s'agit de cela, construire des locaux administratifs alors que notre canton et son chef-lieu en ont largement suffisamment. Laissons cela à ceux qui savent le faire. Le MIC de Marly en cela est un exemple, et BlueFACTORY souffre de la comparaison.

Ce projet BlueFACTORY est voué à l'échec pour plusieurs raisons. Des erreurs stratégiques ont été commises, notamment en gravant dans le marbre la charte, que je qualifierai de fourre-tout du site, dans le plan d'affectation cantonal. Le contenu de cette charge est en soi une erreur. En introduisant tout et son contraire, on a évité de décider à la base ce qu'on voulait faire du site. On se retrouve donc quelques années plus tard avec la réunion de groupes tels qu'Extinction Rebellion, ce qui de la plume du Conseil d'Etat est en conformité avec la charte, qui même selon le directeur de BlueFACTORY représente "de l'innovation démocratique". C'est encore mieux, on nage en plein délire. C'en est assez. Les attentes de la ville et de ses citoyens sont aux antipodes de celles du canton et des régions périphériques. Pour la ville, on veut construire un quartier alternatif et culturel avec des coopératives d'habitations. Pour le reste du canton, les investissements très importants consentis à BlueFACTORY avaient pour but, selon l'idée initiale et là je cite le premier message du Conseil d'Etat, "la conception d'un parc technologique pouvant accueillir des start-up et des PME innovantes". Cela oui, mais ce qui se fait aujourd'hui non! Il faut arrêter les frais.

Dans ces conditions, vous ne nous tiendrez pas rigueur de refuser l'entrée en matière. Si celle-ci est malgré tout acceptée par une majorité d'éternels optimistes, nous demandons le renvoi de cet objet au Conseil d'Etat avec les buts suivants :

1. Revoir la charte d'utilisation du site, voire la supprimer, et adapter le plan d'affectation cantonal en conséquence.
2. Revoir la gouvernance du site en supprimant la totalité des prestations dites non rentables énumérées au chiffre 5.3 du décret.
3. Dissolution de la société BlueFACTORY Fribourg-Freiburg SA avec la reprise par le ville d'une partie du site pour développer ce qu'elle estimera judicieux.
4. Reprise d'une partie du site par le canton pour qu'il développe seul les projets d'intérêts cantonaux, par exemple le Smart Living Lab.
5. Transfert du reste du site auprès de l'Etablissement cantonal de politique foncière active afin de le mettre à disposition d'entreprises souhaitant s'implanter et nécessitant des terrains proches de la gare.

**Ballmer Mirjam** (VCG/MLG, SC). Ich spreche in meinem eigenen Namen.

Die Frage wurde nun mehrfach aufgeworfen, weshalb der Staat nochmals 25 Millionen Franken in den Standort blueFACTORY investieren soll und dies in der Krise.

25 Millionen Franken sind viel Geld, da haben Sie recht. Ich werde den Antrag auf Rückweisung aus inhaltlichen und formellen Gründen nicht zustimmen. Ich bin der Meinung, dass die abgegebene Begründung für die Rückweisung nicht ausreicht. Der Staatsrat muss einen klaren Auftrag erhalten, was er nach der Rückweisung zu tun hat.

Nun zu den inhaltlichen Argumenten: Man hört immer wieder, dass der Eindruck bestehe, es bewege sich nichts auf dem blueFACTORY-Areal. Das stimmt schon mal nicht. Neben meinem Velomechaniker gibt es ein Restaurant, den NeighborHub, Smart Living Lab und viele, viele kulturelle und auch wirtschaftliche Events, Ausstellungen etc. Das Äussere ist nicht sinnbildlich für das Innere.

Dennoch, dass sich dieses Bild hartnäckig hält, zeigt doch ein Problem auf: blueFACTORY ist noch nicht genug nahe bei den Leuten. Es sind vereinzelte Anlässe, die ankommen. Der Eindruck, was blueFACTORY der Stadt und der Bevölkerung bringt, bleibt bis heute noch etwas vage. Und genau deshalb braucht es eine Rekapitalisierung. Die Wiederbelebung von Industriebrachen mitten in der Stadt, welche zur Stadtgeschichte, zum kollektiven Erbe gehören, ist eine öffentliche Aufgabe. Solche Orte müssen ihren Charakter erhalten und gleichzeitig mit neuem Leben gefüllt werden.

Viele Beispiele in der Schweiz - sie wurden bereits aufgezählt - zeigen, dass es dafür eine starke öffentliche Hand braucht, welche klare Vorgaben macht und die Verantwortung übernimmt.

Es ist zudem die öffentliche Hand, die in der Krise investieren kann, ja muss. 25 Millionen Franken scheinen viel Geld, aber ich bitte Sie, wahren Sie etwas die Dimension. Ich will nicht ins Detail gehen, aber für mich ist klar, dass die selbe Frage bei einer Strasse nicht gestellt würde.

Les Verts ont plaidé dès le rachat par les autorités cantonales et communales de l'ancien site Cardinal pour la réalisation d'un projet ambitieux autour de BlueFACTORY. Ils ont depuis longtemps constaté que les moyens de BlueFACTORY ne sont pas à la hauteur des ambitions déclarées par les autorités. Nous souhaitons que ce quartier devienne un quartier d'innovations exemplaire et qui fasse la place aux innovations tant technologiques, scientifiques que socio-culturelles. Il est indispensable que des constructions exemplaires du point de vue environnemental, économique et social, y soient réalisées. Pensez à la population, aux enfants qui veulent vivre et jouer sur ce site. L'Etat a la responsabilité que ce quartier devienne convivial, innovateur, animé et diversifié.

Wie meinen Kollege Moussa hat mich das Interview in der Presse von gestern etwas irritiert. Kultur und gesellschaftliche Projekte als Bremse für die Rentabilität des Areals zu bezeichnen, finde ich - gelinde gesagt - nicht opportun. Wir wollen ein neues Quartier und kein kleines Immobilienprojekt, das rentabel sein muss.

Je vous demande, Monsieur le Conseiller d'Etat ainsi qu'aux responsable de la SA, d'oser voir ailleurs. Osez installer d'autres structures de propriété, de financement. Osez valoriser la qualité de vie sur ce site autant que la rentabilité. A long terme, cela apporte de nombreux bénéfices pour l'Etat, pour l'économie, pour la ville et la population.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). Je voudrais dire: enfin! Enfin des investissements qui devraient être créés sur ce site et qui donneront enfin une image un peu plus correcte de l'amateurisme que l'on avait l'impression de voir en arrivant sur ce site. Je ne dis pas que c'était de l'amateurisme, mais c'était en tous les cas une image d'amateurisme.

Je suis intervenu déjà plusieurs fois sur cette halle grise. Or, je suis toujours étonné que l'on veuille conserver cette halle grise alors qu'on laisse aller certains sites comme le bâtiment de la Chassotte, que tout le monde peut voir en passant à côté et cela donne une image désastreuse d'un d'un bâtiment en ruine et dont on ne fait absolument rien. On laisse un bâtiment tel la halle grise, sur le site de BlueFACTORY au centre de Fribourg, tout près de la gare où on pourrait créer de nombreux emplois si on faisait des étages supplémentaires. Je trouve que c'est un énorme gâchis lorsqu'on demande de densifier et qu'on embête les communes pour quelques mètres carrés de perdus suivant où.

Par rapport à la culture, il est nécessaire de mettre de la culture dans ce lieu et d'y mettre de la vie. Je pense cependant qu'il est temps aujourd'hui de prendre des décisions sur ce qu'on veut mettre et ce qu'on veut accepter ou non, de structurer et de ne pas donner de fausses joies à certains qui ne pourront pas rester sur le site plus tard. Je pense qu'il est important aujourd'hui de prendre des décisions. Cela permettra aussi de renforcer l'image du site qui est un petit peu dégradée par rapport à ce qu'il se fait aujourd'hui.

J'ai encore une question par rapport au lien qui est fait entre le crédit pour la recapitalisation et l'investissement. Il n'y a aucun lien qui est fait dans le texte du décret entre la recapitalisation et l'investissement. J'aimerais quand même m'assurer, ce qui paraît tout à fait logique, que si on met ce crédit c'est pour investir. J'aimerais voir à quel point, de manière légale, ce lien est fait.

**Collaud Romain** (*PLR/FDP, SC*). Je prends la parole en tant que membre de la commission et rapporteur pour le groupe libéral-radical.

De projet pharaonique resté à l'état de friche, de désespoir à espoir, le site d'innovation nous en a fait voir de toutes les couleurs, ou plutôt que celle de la halle bleue. Le Conseil d'Etat revient avec un décret à hauteur de 25 millions pour une recapitalisation du site qui peut interpellier. En effet, plusieurs questions se posent, à savoir où veut aller le site? Pour quelles raisons cette somme es-elle nécessaire? Quel est l'horizon d'autofinancement? Ce sont autant de questions qui ont été posées en commission et auxquelles a répondu la gouvernance actuelle et qui nous ont réconfortés un tant soit peu sur la vision, vision qui a fortement manqué ces dernières années. Quand bien même le site compte de nombreuses entreprises et un nombre croissant d'emplois, je regrette que BlueFACTORY se soit plus fait remarquer par ses concerts ou autres actions qui ne devraient pas avoir lieu là-bas. Je regrette encore et toujours le partage du développement entre la ville et le canton, alors qu'à mon sens, il ne fallait qu'un capitaine. Beaucoup d'erreurs ont été commises et un temps précieux a été perdu. Mais, dont acte. Allons de l'avant. Je crois encore au potentiel de cette ville dans la ville, de cet écoquartier et de ce fleuron d'innovation car les dirigeants m'ont convaincu par leur plan d'action clair avec des projets qui sont prêts à démarrer déjà en 2021. Il y a du concret, j'ai envie de dire enfin.

Ce site doit se développer maintenant rapidement, mais je précise, dans un esprit entrepreneurial et créateur d'emplois. Certes, culture, salles de concert, galeries d'art, projets alternatifs peuvent s'y inviter pour faire vivre l'endroit, mais la priorité doit

être mise sur les start-up. La charte, bien qu'elle ait une raison d'être, m'a semblé plus être un frein qu'un catalyseur. D'ailleurs, un collègue m'a soufflé que c'est plus "RedFACTORY" que "BlueFACTORY".

Finalement, Monsieur le Député Moussa, si vous connaissez si bien la Reitschule et BlueFACTORY, que vous avez vos habitudes sur les deux sites, il faut croire que la population n'y est pas vraiment différente.

Madame la Députée Ballmer, ce n'est pas au canton de financer les quartiers paisibles de la ville de Fribourg. Nous voyons bien là la différence d'une vision d'une ville pilotée par les partis de gauche.

Le groupe libéral-radical soutiendra le décret dans sa majorité, mais attend maintenant une mise en valeur rapide et le suivi du plan d'action *stricto sensu*. Il attend également du Conseil d'Etat des rapports périodiques sur les avancés des divers projets et sur les activités. Ne nous décevez plus.

**Altermatt Bernhard (PDC/CVP, FV)**. Je déclare mes liens d'intérêts à l'objet qui se résument à ma qualité d'habitant et de contribuable de la ville de Fribourg. Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Wir stimmen heute über eine Erhöhung der Beteiligung am Aktienkapital von blueFACTORY ab. Freiburg ist dank blueFACTORY in der Innovationslandschaft Schweiz verankert mit einem optimal gelegenen Standort, der ein aussergewöhnliches Entwicklungspotential aufweist. Die lange Warteliste an Unternehmen, die sich auf dem Gelände ansiedeln wollen, legt ein eindruckliches Zeugnis davon ab.

Le groupe démocrate-chrétien soutient le décret qui nous est soumis avec force et conviction. A l'instar des Hautes Ecoles qui sont nos moyens d'instruction massive, BlueFACTORY constitue un moyen de création de valeur ajoutée massive qui mérite notre ferme appui. Nous avons examiné le message avec attention et relevons trois niveaux de réflexion critique potentielle. Le premier concerne les coûts de l'opération. Le deuxième touche à la gouvernance. Le troisième est lié au contenu. Ces interrogations trouvent leurs réponses dans l'adaptation continue du fonctionnement et dans l'évolution organique de BlueFACTORY.

En fin de compte, chers collègues, il s'agit de répondre à la question de savoir si oui ou non nous voulons que Fribourg soit intégré dans le grand projet de Parc d'innovation de Suisse occidentale.

Die Antwort der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei ist deutlich: Ja, wir wollen, dass Freiburg mit einem starken Standort im Innovationspark der Westschweiz vertreten ist. Unser Kanton soll an vorderster Front die Politik der Innovation mittragen und davon profitieren.

Diese Antwort stützt sich auf die wichtige Unterscheidung zwischen dem Behälter, den blueFACTORY darstellt, und dem Inhalt, was auf dem Standort angesiedelt wird. Diese Unterscheidung macht deutlich, dass es heute um den Behälter geht, um den Mantel, um die Infrastrukturen und nicht um die angesiedelten Institutionen und Unternehmen.

Il est indispensable de distinguer entre le contenant, le site de BlueFACTORY, et le contenu, les entreprises et instituts qui y sont logées. Nous discutons aujourd'hui du contenant, à savoir de l'infrastructure. Cette distinction permet de répondre favorablement aux interrogations mentionnées.

Premièrement, l'investissement vaut-il ce qu'il promet? La réponse est clairement oui, tant en ce qui concerne la valeur du site à développer évaluée entre 65 à 100 millions de francs, tant en ce qui concerne le potentiel d'implantation d'entreprises.

Deuxièmement, la gestion du site est-elle adaptée et performante? Oui, les mesures nécessaires ont été prises et continueront à être mises en œuvre au fur et à mesure du développement de BlueFACTORY. J'aimerais relever en particulier l'excellente collaboration entre les services du canton et de la ville de Fribourg dans ce dossier complexe. Les questions liées à l'aménagement du site, qui ont retardé l'envol de cet aigle de l'innovation qu'est BlueFACTORY, ont trouvé les réponses indispensables, ce qui nous permet d'aller rapidement de l'avant.

Troisièmement, les entreprises situées sur le site confirment-elles les espoirs placés en elles? Il s'agit là d'une question touchant au contenu qui n'est pas sujet à discussion aujourd'hui. Nous retrouvons ici l'importante distinction entre contenant et contenu.

Chers collègues, la demande en matière d'implantation d'entreprises innovantes sur le site de BlueFACTORY n'est pas à démontrer. Fribourg a le devoir d'assurer que ces entreprises trouvent chez nous les infrastructures dont elles ont besoin. Nous devons créer les conditions pour être le canton de l'innovation en matière technologique, industrielle et scientifique que nous voulons être, au même titre que nous investissons dans la force de notre tissu économique dans le domaine agricole, dans la formation et la recherche, et dans la santé publique.

25 Millionen Franken sind keine kleine Summe. Aber Gelegenheiten mit einer so stark abgesicherten Aussicht auf Return on Investment wie blueFACTORY kommen nicht jeden Tag. Sorgen wir dafür, dass Freiburg konsequent das Ziel der wirtschaftlichen, industriellen, technologischen und wissenschaftlichen Wertschöpfung anstrebt.

Pour clore, relevons l'énorme travail fourni par tous les partenaires impliqués dans le dossier qui nous est soumis. Il s'agit d'un projet très complet qui a été travaillé avec sérieux. Sous l'aspect financier, on peut sans exagération parler d'un dossier en béton.

Mit diesen Worten unterstützt die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei die Vorlage einstimmig und mit Überzeugung.

Wir danken Ihnen, uns dies gleich zu tun und jegliche Rückweisungsanträge abzulehnen.

**Aebischer Susanne** (PDC/CVP, LA). Je m'exprime à titre individuel. Mes liens d'intérêts: j'étais membre de la commission et j'ai été membre de toutes les commissions depuis 2014 qui se sont occupées du projet BlueFACTORY.

Pendant un moment, je faisais partie du conseil stratégique de BlueFACTORY et j'ai co-fondé l'association transition qui se trouve à BlueFACTORY pour s'occuper de la durabilité et de la promotion de celle-ci.

C'est un beau projet que l'on a devant nous. La recapitalisation de BlueFACTORY est nécessaire. Nous avons débattu cette semaine de la stratégie du développement durable du canton de Fribourg, dont l'innovation durable était un point très important pour le canton. Quand je vous entends, chers et chères collègues députés, je pense que l'on n'a pas compris que le bleu de BlueFACTORY signifiait la durabilité et l'économie circulaire, où les différentes dimensions doivent se mélanger et ne pas être en silo. Ce n'est pas un débat sur le fait de savoir s'il y a assez de culture ou pas, mais c'est la question qui se pose et sur laquelle on devrait s'occuper.

M. le Commissaire a dit que dans ce décret on ne parle pas du contenu. Or, je ne suis pas tout à fait d'accord avec lui. On ne construit pas une maison sans tenir compte des processus qui devraient être suivis, comme dormir, manger, jouer, se reposer, être en sécurité. Ainsi on ne peut pas seulement parler de l'immobilier maintenant sans parler du contenu. On est en train de vivre une crise sanitaire qui remet en question l'utilisation future des bâtiments et des lieux de travail. Nous avons des acteurs compétents sur le site, par exemple le Smart Living Lab. Ce qui est nécessaire pour promouvoir la durabilité et l'innovation de la durabilité, c'est de promouvoir une autre manière de travailler. Lorsque l'on parle aujourd'hui de bâtiments et d'immobilier, il faut avoir des bâtiments qui favorisent la coopération, la communication et l'échange entre les différents mondes de la durabilité, notamment l'économie, l'écologie, le social, la culture, la science, le digital, etc. Ce n'est pas une question d'avoir quelques fous qui font de la musique ou d'avoir une radio sur le site, mais comment inter-collecter ces différents acteurs pour enfin arriver à une innovation durable? C'est une question de *co-working*, de *co-innovation*.

Quand j'entends M. Péclard parler de la précarité qui est en train de se mettre en place, on ne peut pas juste ignorer ce fait-là. Quand on parle d'un quartier d'innovation, il y a de l'innovation pour l'économie, mais il y a aussi des aspects du quartier à prendre en compte.

C'est pourquoi, je demande que les responsables mettent en place une structure qui ne s'occupe pas seulement de la promotion immobilière, mais d'une promotion réelle de l'innovation durable.

**Bürdel Daniel** (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindung: Ich bin stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitgeberverbandes.

Das Projekt blueFACTORY hat eine lange und bewegte Entstehungsgeschichte hinter sich. Als Vertreter der Wirtschaft begrüße ich es sehr, dass wir nun heute über ein Projekt sprechen können, in welches in letzter Zeit viel Arbeit investiert wurde und das heute bereit ist, die zwingend notwendigen Entwicklungsschritte einzuleiten.

In unserer heutigen Diskussion und Abstimmung geht es nur um die Rekapitalisierung der Aktiengesellschaft und somit um den Teil des Projektes, welcher künftig eine Rentabilität erwirtschaften muss. Mit der vorgesehenen Aktienkapitalerhöhung werden die Voraussetzungen geschaffen für die künftigen Wertsteigerungen.

Die anerkannten Experten schätzen, dass die heutige Bewertung von rund 60 Millionen Franken bei entsprechenden Investitionen in zehn Jahren bis auf 300 Millionen Franken gesteigert werden kann. Sämtliche Analysen bestätigen heute, dass die Rekapitalisierung heute ein gutes und finanztechnisch sicheres Geschäft für den Kanton und auch die Stadt Freiburg sein wird.

Ich bin diesbezüglich froh und sehr zufrieden, dass die Verantwortlichen der Stadt Freiburg als grosser und wichtiger Aktionär ein klares Bekenntnis zugunsten der Weiterentwicklung und Rekapitalisierung geben. Die Stadt muss hier ihre Verantwortung wahrnehmen.

Werte Kolleginnen und Kollegen, in den letzten Jahren wurde viel Aufbauarbeit geleistet und Ordnung in das Projekt gebracht. Raumplanerische und organisatorische Fragen wurden gelöst, und es steht heute ein Projekt zur Diskussion, welches von zentraler Wichtigkeit ist für die wirtschaftliche Weiterentwicklung unseres Kantons. Die Ausgangslage ist klar: Freiburg muss sich hiermit weiterhin einen Platz im Innovationsland Schweiz sichern, und es ist vital für unsere Wirtschaft, die nötigen Investitionen mit der hierfür nötigen Rekapitalisierung jetzt auszulösen.



Ich bitte Sie, dem vorliegenden Dekret zuzustimmen und den Rückweisungsantrag abzulehnen.

**Piller Benoît** (PS/SP, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec ce site. J'interviens ici à titre personnel.

Depuis la création du site BlueFACTORY, il y a toujours eu beaucoup de questions et de commentaires sur la stratégie voulue par la ville, par le canton, donc par la SA. Certes, il y a une charte contraignante, on l'a entendu, qui impose des activités culturelles, qui limite l'habitat, une charte qui fait de la SA plus qu'une simple société immobilière. C'est très bien ainsi.

Si BlueFACTORY SA est une organisation complexe où culture et économie se mélangent, on y ajoute maintenant de la confusion avec le SLB car le bâtiment du Smart Living Lab pour lequel nous avons voté un crédit de 25 millions sera construit par la SA, comme nous l'apprend le message. A qui appartiendra le résultat final? Qui l'entretiendra? Tout n'est pas encore clair aujourd'hui. Il n'est donc pas simple de s'y retrouver.

Bien sûr, je soutiens la recapitalisation. Le site a un potentiel énorme de par sa situation stratégique. Justement, parlons stratégie et là je suis d'accord avec le député Kolly. Nous avons créé un Etablissement cantonal de politique foncière. Ne serait-il pas opportun de confier tout ou une partie du site à cet établissement? On ferait preuve de cohérence tout en éliminant la concurrence qui pourrait surgir entre les sites présents et futurs. C'est peut-être un peu tôt pour en parler aujourd'hui, j'en conviens. Contentons-nous de donner un nouveau souffle à BlueFACTORY et de lui verser quelques millions.

**Dafflon Hubert** (PDC/CVP, SC). J'interviens en tant qu'optimiste pragmatique. Durant cette législature, il y a un vote qui m'est toujours resté en travers de la gorge. C'était l'automne dernier, le vote négatif sur le SICHH. Pour une voix, on n'a pas octroyé les fameux 10 millions qui auraient été nécessaire pour garantir la poursuite de ce beau projet sur le site de BlueFACTORY. Cela m'est resté en travers de la gorge. On ne saura jamais si c'est à cause de ce vote négatif qu'ils n'ont pas obtenu la concession d'être reconnu comme projet SEFRI ou pas, mais je trouve cela extrêmement dommageable. Je pense que nous avons aujourd'hui l'occasion de corriger le tir sur le site de BlueFACTORY.

Si on parle d'un site d'innovation, il faut accepter de prendre certains risques et c'est exactement ce qu'on doit faire. Je pense que le risque est hautement limité quand on connaît la valeur de ces 53 000 m<sup>2</sup> en plein centre de la ville de Fribourg. Les risques et les montants de 25 millions qui sont ici en jeu sont naturellement relativement faibles et ils sont importants. Cela a été dit, c'est maintenant qu'il faut investir, c'est maintenant qu'il faut aller de l'avant. Enfin, on y va on va donner une autre image à ce site de BlueFACTORY qui nous permettra d'envisager le futur d'une façon positive. Vous avez pu voir dans la liberté il y a une dizaine de jour, le poumon du canton de Fribourg est la Sarine. On voit au niveau du PIB. C'est le seul district qui a un PIB qui est supérieur à la moyenne nationale. C'est important que pour le centre, pour la Sarine, elle reste ce poumon fort du canton de Fribourg. On a donc tout intérêt à faire aller en avant les choses dans cette direction.

M. Moussa a parlé de deux sites. Il a parlé de la Reitschule et du Hürlimann-Areal. La Reitschule est pour moi l'exemple à ne pas suivre, au contraire du Hürlimann-Areal de Zurich où il y avait la fameuse bière zurichoise. J'y vais régulièrement à titre professionnel. Pour moi, c'est cela que j'imagine pour BlueFACTORY, un endroit où il y aurait une bonne mixité entre l'innovation, les jolis commerces, les restaurants, un magnifique hôtel, et si on arrive un jour à ce niveau-là à Fribourg on aura réussi quelque chose de très bien. En tout cas, la référence je la cautionne.

Plusieurs ont pris la parole en mettant en doute ce projet et en demandant le renvoi.

M. Péclard nous dit que dans une période de difficultés sanitaires que traverse toutes les entreprises, que nous avons tous, ce n'est pas le moment d'investir. Non, au contraire c'est le moment d'investir. L'un n'empêche pas l'autre. Il faut aller de l'avant.

Monsieur Kolly, vous dites que c'est un peu un friche industrielle. On avait beaucoup promis avec l'EPFL. La promotion est hasardeuse et désastreuse. Soyons un peu positifs, osons et allons de l'avant. On m'a informé qu'il y a beaucoup de demandes pour des implantations d'entreprises qui ne sont pas honorées par manque de disponibilités, par manque de locaux.

Monsieur Collaud, vous avez relevé que l'un des problèmes réside dans le fait que les propriétaires sont à 50% la ville, et 50% le canton. Il n'y a pas de majorité et c'est difficile de gérer un projet comme cela. Je pense que c'est aussi sa force. Il faut que les deux parties se mettent d'accord et c'est ce que fait la ville de Fribourg.

Aujourd'hui, j'ai envie de dire que le Conseil général de Fribourg, dans une dizaine de jours, va se positionner. Donnons lui un signal fort et octroyons ces 25 millions. Refusons le renvoi. A mon avis, il est indéniable que ce projet est important pour Fribourg, pour notre canton. Il faut oser aller de l'avant pour le développement contrôlé et bien maîtrisé de BlueFACTORY.

**Schläfli Ruedi** (UDC/SVP, SC). Je prends la parole à titre personnel et je n'ai aucun lien d'intérêt avec cet objet si ce n'est que je suis un contribuable fribourgeois.

J'aimerais demander à M. le Conseiller d'Etat, sans répéter tout ce qu'a dit mon préopinant et chef de groupe Nicolas Kolly, comment le Conseil d'Etat voit-il la concurrence avec le MIC à Marly qui est situé seulement à quelques encablures du site de BlueFACTORY? Le MIC a débuté en même temps que BlueFACTORY en 2014, et qui foisonne aujourd'hui et est en

pleine expansion? Le MIC à Marly, ce sont 370 000 m<sup>2</sup> de terrains cela représente 61 terrains de football. Il y a aujourd'hui 155 entreprises qui y sont implantées, soit 550 emplois. Il y a 7000 m<sup>2</sup> de laboratoire à disposition. Aujourd'hui, quand vous passez à Marly, ce ne sont pas moins de sept grues qui transforment profondément l'ancien site de Ciba-Geigy et qui a déjà pris six longueurs d'avance sur BlueFACTORY.

Le Conseil d'Etat voit-il ici une concurrence avec le MIC ou n'est-il pas déjà trop tard de rattraper le retard pris par rapport à ce dernier qui est en pleine expansion et qui foisonne?

**Collomb Eric (PDC/CVP, BR).** Il y a eu une quinzaine d'interventions, je n'en attendais pas moins. Le débat a porté sur ce que nous avons pu vivre en commission et sur ce que l'on constate au sein de la population lorsqu'on parle de BlueFACTORY. Il y a vraiment un grand écart entre les attentes des uns et des autres. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à reprendre les propos de la députée Ballmer qui espère qu'il y ait des enfants qui jouent sur ce site, qu'on ait une grande qualité de vie. D'un autre côté, il y a des attentes beaucoup plus mercantiles de la part du député Kolly. Ce grand écart, on le connaît et c'est le défi que rencontre le Conseil d'Etat.

On est saisi d'une demande de non-entrée en matière de la part du député Kolly qui relève que cela ne répond pas aux attentes; c'est un gouffre financier. Il est vrai que moi aussi j'ai eu d'énormes interrogations avant de lire ce message. Je faisais aussi partie de ceux qui pensaient que cela allait trop lentement, qu'on n'avait pas les résultats suffisants, que le MIC qui est situé à quelques kilomètres plus loin fonctionnait. Tout cela est vrai. Toutes les idées que vous avez entendues dans la population, on les entend à nouveau aujourd'hui.

A mon avis, et c'était aussi l'avis de la commission, c'est le moment d'aller de l'avant. Je pense ici au député Péclard qui demande le renvoi car il estime que le timing n'est pas adapté, car nous sommes en pleine crise sanitaire. A Monsieur Péclard, je dis que si vous êtes vraiment un entrepreneur, c'est maintenant que vous osez. Je suis personnellement un entrepreneur. On a dépensé 3,3 millions au mois de mai 2020 en investissant en pleine période de COVID. Si on l'a fait c'est parce que nous croyons qu'il y aura un après-COVID. Je pense que ceux qui investissent aujourd'hui sont ceux qui gagneront demain. C'est vraiment un entrepreneur qui vous parle et je pense que cet esprit d'entrepreneur vous ne l'avez pas, en tout cas pas aujourd'hui en demandant ce renvoi.

Je ne vais pas revenir sur les toutes les interventions. Il y avait notamment des regrets du côté du député Collaud. Il y a des questions des députés Piller et Schläfli. Je laisserai le commissaire du Gouvernement répondre à toutes ces questions.

La commission elle entre en matière. Pour la question du renvoi, on n'a pas eu de demande de renvoi déposé au sein de la commission. Mais à titre personnel, je pense qu'il faut aller de l'avant et voter ce projet de décret tel que nous l'a soumis le Conseil d'Etat.

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Vielen Dank für diese spannende Debatte. Vielleicht noch ein, zwei Antworten auf die gestellten Fragen.

Zu den Grossräten Moussa und Aebischer: Ich versichere Ihnen:

Ce n'est pas une régie immobilière classique, vous le savez et vous l'avez dit vous-même. Ce qui rend vraiment la chose intéressante c'est cette fameuse charte. Je pense que vous avez vu la motivation qu'il y a au sein de la direction de BlueFACTORY, mais aussi au sein du Conseil d'administration de respecter cette charte. C'est finalement cela qui rend la chose certes un peu complexe parfois, mais aussi qui rend le site tellement passionnant.

Monsieur Schneuwly, merci pour votre intervention. Merci aussi à M. Schoenenweid.

A la suite des propos des députés Péclard et Nicolas Kolly, je serai bref et dirai ceci :

In einer Krise hat es zwei Arten von Menschen: Die einen, die kämpfen und die anderen, die die Flinte ins Korn werfen. Wir gehören zu den ersteren.

Wir, der Staatsrat, setzen uns jeden Tag, auch in der Krise, dafür ein, dass sich dieser Kanton weiterentwickelt. Wir sitzen diese Krise nicht ab, wir entwickeln den Kanton zielstrebig weiter Und wir machen dies auch mit Investitionen, und vor allem, wenn es um Investitionen geht, die wir auf den eigenen Grundstücken tätigen.

Sonst habe ich hier nichts dazu zufügen zu diesen zwei Interventionen.

Au député Ducotterd, vous trouvez la réponse à votre question à la page 12; ce sont principalement des investissements. On les a listés dans un tableau, donc bâtiment A, B, B+. Il y a évidemment aussi de l'argent pour une éventuelle dépollution des sols. Je vous laisse lire tout cela. Je vous confirme que c'est surtout pour des investissements mais pour avoir le capital propre nécessaire pour qu'on puisse faire ces constructions. D'ailleurs, pour le premier bâtiment, on nous a offert un crédit à 100% financé par le banque, ce qui démontre encore une fois la qualité du projet.

Sinon, par rapport au lien avec l'Etablissement cantonal de politique foncière active, j'ai déjà dit à M. le Député Piller, on peut toujours en discuter. Il y a peut-être des synergies. Pour répondre à sa question par rapport au SLB, c'est BlueFACTORY qui fera office de maître d'ouvrage pour la construction du Smart Living Lab. On vous a, je pense, très bien expliqué que ce n'est finalement pas un projet simple. C'est un projet qui va vraiment faire rayonner le canton. Vous l'avez vu, les maquettes sont là. Le début de la construction est prévu dans une année, j'espère un peu moins.

Pour répondre à la question de M. Schläfli et le Marly Innovation Center (MIC), c'est une très bonne question. On a la chance dans ce canton de ne pas avoir seulement BlueFACTORY mais surtout aussi le MIC. On a surtout aussi Le Vivier à Villaz-St-Pierre. En plus, on fait aussi de la politique foncière active à St-Aubin, à Romont, à Marly. Tout cela est complémentaire. On n'est pas concurrent, bien au contraire. Celui qui vous parle en ce moment n'est pas payé pour développer économiquement la ville de Fribourg mais tout le canton de Fribourg. C'est un réel plaisir de voir se développer les sites de Marly, du Vivier. On fait de la promotion économique active pour les quatre sites.

Comme je l'ai déjà dit dans mon intervention, il y a déjà eu des entreprises qui étaient intéressées à s'implanter sur le site de BlueFACTORY mais comme on joue à guichet fermé on les a orientées sur les autres sites. Cela fonctionne très bien. Cela stimule la concurrence quand même un peu, mais encore une fois on ne peut que se féliciter d'avoir ces quatre sites dans notre canton.

J'espère avoir répondu ainsi à toutes les questions. Je vous remercie encore une fois pour vos interventions.

> Au vote, par 70 voix contre 27 et 2 abstentions, le Grand Conseil entre en matière sur ce projet de décret.

*Ont voté oui :*

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubschi Grégoire (GR,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total 70.*

*Ont voté non :*

de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP). *Total 27.*

*Se sont abstenus :*

Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP). *Total 2.*

## Renvoi

> Au vote, la demande de renvoi est rejetée par 72 voix contre 25 et 2 abstentions.

*Ont voté oui :*

Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP). *Total 25.*

*Ont voté non :*

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total 72.*

*Se sont abstenus :*

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total 2.*

## Première lecture

### I. Acte principal

*Art. 1*

> Adopté.

*Art. 2 al. 1*

> Adopté.

*Art. 2 al. 2*

**Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Deshalb auch der Hinweis, dass die Stadt Freiburg den gleichen Schritt auch machen muss, damit dieses Dekret effektiv validiert werden kann.

> Adopté.

*Art. 2 al. 3*

> Adopté.

*Art. 3 et 4*

> Adoptés.

## II. Modifications accessoires

> Adopté.

## III. Abrogations accessoires

> Adopté.

## IV. Clauses finales

> Adoptées.

## Titre et préambule

> Adoptés.

## Deuxième lecture

## Parties I. à IV., titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

## Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 71 voix contre 24. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui :*

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP), Chantal Müller (LA,PS/SP). *Total 71.*

*Ont voté non :*

Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/

SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP). *Total 24.*

*Se sont abstenus :*

Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total 3.*

## Motion populaire 2020-GC-29

### Pour une école durable et solidaire et pour le maintien de la qualité de l'enseignement: Projet BYOD/AVEC : « Moratoire de 3 ans sur l'introduction du projet BYOD/AVEC »

---

Auteur-s:	<b>Ducrest Mattéo</b> <b>Dembinski Terenia</b> <b>Hauser Armando</b> <b>Autunno Matteo</b>
Représentant-e du gouvernement:	<b>Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport</b>
Dépôt:	<b>28.02.2020</b> ( <i>BGC mai 2020, p. 800</i> )
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>14.12.2020</b> ( <i>BGC février 2021, p. 617</i> )

---

#### Prise en considération

**La Présidente.** Cette motion populaire a été déposée par Armando Hauser, Matteo Autunno, Matteo Ducret et Terenia Dembinski. Cette motion populaire a abouti conformément à la législation sur l'exercice des droits politiques, elle est maintenant traitée comme une motion parlementaire. Toutefois les règles de l'urgence ne sont pas applicables. Comme le demande la procédure, je vous donne lecture du résumé de cette motion populaire.

Cette motion populaire demande que le projet BYOD/AVEC soit soumis à un moratoire de 3 ans, soit jusqu'en septembre 2023. Pendant cette période, le Conseil d'Etat doit consulter tous les acteurs directement concernés par l'introduction du projet BYOD/AVEC. L'enquête doit être menée et analysée de manière transparente par un organe externe et indépendant de l'administration cantonale. Des résultats doivent être publiés. Les motionnaires souhaitent que le Conseil d'Etat confie à une commission neutre et indépendante de l'administration cantonale l'établissement d'un rapport sur les conséquences de l'introduction du projet BYOD/AVEC. Cette commission doit être composée d'experts du climat, de médecins, de pédagogues, d'enseignants, de parents d'élèves et d'élèves. Les membres de cette commission seront désignés conjointement par le Conseil d'Etat et par le comité d'initiative à l'origine de la motion. Le rapport doit donner des réponses sur l'impact environnemental, les conséquences financières, les conséquences en matière de santé et sur le plan pédagogique de l'introduction du projet. Les résultats de la consultation et du rapport détaillé devront être remis au Grand Conseil et aux acteurs directement impliqués, ce dernier sera aussi accessible aux médias et à la population. La publication du rapport devrait intervenir au minimum 12 mois avant la date d'introduction d'un projet similaire au projet BYOD/AVEC, soit au plus tard en septembre 2022 pour une introduction en septembre 2023. Le Conseil d'Etat serait chargé d'introduire un article idoine dans la loi sur l'enseignement secondaire supérieur.

Je vous rappelle que le Conseil d'Etat propose le rejet de cette motion populaire. Je vous rappelle également que selon l'article 86 let. c de la loi sur le Grand Conseil, les motionnaires ne peuvent pas s'exprimer devant le Grand Conseil. La discussion sur la prise en considération de cette motion populaire est ouverte.

**Sudan Stéphane** (*PDC/CVP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts avec cet objet; enseignant au CO, Directeur d'école et parent de deux enfants étudiants du Collège du Sud à Bulle. Le groupe PDC a analysé attentivement la motion populaire et le moratoire de trois ans sur l'introduction du projet BYOD/AVEC ainsi que le message du Conseil d'Etat y relatif. Ainsi, les motionnaires développent quatre volets argumentaires; économique, climatique, sanitaire et pédagogique. Les trois premiers, bien que soulevant certains points sensés ne peuvent pas totalement convaincre.

1. Économique: Effectivement, un ordinateur a un prix, mais un étudiant au S2 coûte à ses parents plusieurs milliers de francs par an; frais d'écolage, nourriture, transports, frais de photocopies, livres, activités culturelles et sportives et la liste n'est pas exhaustive. Acheter un portable aux normes demandées par les activités scolaires avoisine les 800 frs, somme qui étalée sur les 4 années du collège peut être économisée sur les frais de photocopies et fournitures papier, plus de

150 frs par année, et les achats de livres, version numérique, moins onéreux. Donc une opération blanche au terme des 4 ans. Les personnes à revenus modestes peuvent compter sur une aide de bourse d'études non seulement sur ces frais spécifiques mais sur l'ensemble de ceux engendrés par les études de leurs enfants. Des cas de rigueur peuvent également être envisagés par l'Etat.

2. Climatique: Bien que nous devions apporter un regard attentif à cette problématique, un portable sur 4-5 ans diminue également le nombre hallucinant de photocopies et de livres version papier. De plus, si l'on veut vraiment améliorer l'impact climatique, il y a certainement d'autres objets et habitudes numériques de loisirs de nos jeunes à prioriser. Cet aspect est diminué encore car une grande partie des étudiants possèdent déjà un appareil personnel pour l'accomplissement de leurs études.
3. Sanitaire: Trop d'écrans? Oui, mais un choix entre éducatif et les loisirs devrait être opéré et avec le bon sens des enseignants, l'usage de ces écrans est limité durant le temps scolaire, fort heureusement. A nous les parents de tenter, et ce n'est pas facile, de limiter leur usage, réseaux sociaux et jeux en ligne. Ne perdons pas espoir.
4. Pédagogique: Enfin et surtout, nous ne pouvons pas être en désaccord avec le constat des motionnaires et des différents acteurs de terrain. Nous ne sommes pas prêts, nous n'étions pas prêts pour une mise en œuvre globale de cette stratégie avec dans l'enseignement du S2. Il est primordial et urgent d'informer et de former le corps enseignant afin qu'il adhère au projet. Actuellement plus de 70% d'enseignants n'y sont pas favorables ou frileux. Sans leur adhésion au concept, il est illusoire de penser à un succès de cette révolution numérique. Les questions des enseignants sont nombreuses, mais dans tout projet novateur, il existe des interrogations qui doivent trouver réponses dans les formations et l'information donnée, ce qui n'a pas toujours été le cas. Une de ces questions est le résultat réalisé par l'option numérique par rapport à l'enseignement actuel et il semblerait que les résultats obtenus par une numérisation à outrance ne soit pas meilleure, comme le démontre une étude de l'OCDE. Mais, une utilisation modérée et réfléchie les améliorerait et c'est ce but qui doit être poursuivi. Cette même étude soulève également que les intervenants de terrain ne sont pas assez formés et informés pour la bonne marche de ce concept. Les différents contacts avec les apprenants m'ont d'ailleurs conforté dans le fait qu'ils ne sont pas foncièrement contre mais qu'ils devraient être rassurés et soutenus. Ce soutien doit être plus important et circonstancié. Au GYB, emmené par un directeur acquis et convaincu, le numérique est en place à la satisfaction majoritairement du corps enseignant. Au début de cette mise en place tout n'a pas été facile parce que le changement bouscule les assurances, mais les gens du terrain ont pu compter sur une information, une formation et des outils informatiques de qualité. Le point négatif soulevé le plus souvent par ces enseignants est la distraction possible des élèves. En effet quand un élève s'ennuie en classe, avant il n'avait comme possibilité d'évasion que de regarder par la fenêtre de la classe ou de jouer avec un bout de gomme. Maintenant avec le numérique, il dispose d'une infinité de fenêtres ouvertes pour ne plus suivre le cours. D'ailleurs, que celui ou celle qui ne s'est jamais évadé numériquement pendant nos sessions du Grand Conseil me jette le premier portable. Et c'est là que nous devons nous rendre compte qu'il ne faut pas opposer le numérique aux livres et photocopies mais les utiliser de concert pour l'instruction des élèves. N'opposons pas l'humain aux technologies qui sont indissociables dans la société actuelle et l'avenir professionnel de nos jeunes. Le numérique bien utilisé dans nos classes par les enseignants peut devenir une arme d'instruction massive.

Et la motion proposée cherche à opposer et à retarder cette échéance en proposant un moratoire où l'on entend "mort", donc mort du projet, en mêlant de nombreux paradigmes qui ne sont que des prétextes argumentaires à l'abandon de celui-ci et qui seront les mêmes dans trois ans. Un portable, par exemple, coûtera toujours autant. Le Conseil d'Etat propose d'avancer dans cette mise en œuvre, mais il faudra intensifier et mettre des moyens pour la formation des gens de terrain afin de gagner cette campagne de numérisation et de corriger certains points indiqués par l'étude de l'OCDE, page 2, je cite: "Surestimation des compétences numériques des enseignants comme des élèves, investir dans un financement pérenne au service de l'ensemble de ces efforts et il est crucial que les enseignants deviennent des acteurs engagés". Dès lors, je serai prêt à déposer un instrument parlementaire afin que la mise en place de cette numérisation soit une réussite où tous les actrices et acteurs seront partie prenante.

C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien s'opposera à cette motion car elle est trop contraignante, intrusive et ne fera que ralentir le processus de la mise en œuvre concertée des moyens numériques.

**Thalmann-Bolz Katharina** (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung in dieser Angelegenheit: Ich bin Mitglied der Schulkommission des Kollegiums Gambach. Ich nehme aber heute im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Stellung zur vorliegenden Volksmotion.

Nachdem der Grosse Rat im vergangenen Herbst eine Motion zur persönlichen Ausrüstung von IT-Geräten in den obligatorischen Schulen überwiesen hat, diskutieren wir erneut über das Handling von Computern in den Schulen, dieses Mal betrifft es die Gymnasien, die Handelsmittelschulen und die Fachmittelschule.

Das Konzept BYOD/AVEC, das vorsieht, dass die Mittelschülerinnen und Mittelschüler ihren eigenen Computer mit in den Unterricht nehmen, wird bestritten. Die Motionäre sind der Ansicht, dass das Konzept ungenügend evaluiert worden sei und verlangen deshalb einen Bericht über die Folgen der Einführung des Konzepts BYOD/AVEC und das mit einem Moratorium von drei Jahren.

Wir von der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei sind der Ansicht, dass die Forderungen der Motionäre erfüllt werden mit der Einsetzung einer Begleitgruppe, welche die pädagogischen, ökologischen, gesundheitlichen, infrastrukturellen und gesellschaftlichen Gesichtspunkte des Digitalisierungsprozesses in den Mittelschulen unter die Lupe nimmt und das Konzept engmaschig begleitet.

Dazu ist die Ausbildung in vollem Gang. Die Machbarkeit des Konzepts wird mit dem Pilotprojekt im Kollegium Gambach erprobt und ständig weiterentwickelt. Die Einführung des flächendeckenden Konzepts im Schuljahr 2022/23 ermöglicht allen Akteuren eine gründliche Vorbereitung. Ein dreijähriges Moratorium, wie es die Motionäre verlangen, würde eine unnötige Verzögerung der Einführung des Konzepts bedeuten.

In der momentanen Corona-Krise hat die Digitalisierung enorm an Bedeutung gewonnen. Das wissen Sie selbst in diesem Saal, werte Grossrätinnen und Grossräte. Die gesellschaftlichen Auswirkungen sind im gesamten Bildungswesen und in der Arbeitswelt mit vermehrtem Home-Office stark spürbar. Die Gestaltung des Unterrichts in der Bildung und die Arbeit mit elektronischen Medien sind heute Standard.

Im Unterricht sind sie ein didaktisches Hilfsmittel, das bereits in der obligatorischen Schule, sowohl in der Primarschule als auch in der allgemeinen Sekundarschule, seinen festen Platz hat. Die persönliche Ausrüstung mit IT-Geräten in der Mittelschule wird demnach zu einer Selbstverständlichkeit, genauso, wie es die persönlichen Werkzeuge eines Lernenden in einem handwerklichen Beruf schon seit ewiger Zeit sind.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei unterstützt deshalb die Argumentation des Staatsrates und wird die Volksmotion klar ablehnen.

**Collaud Romain** (PLR/FDP, SC). Je n'ai jamais caché avoir une certaine affection pour la motion qui nous est soumise aujourd'hui. L'écran, partout, toujours, en permanence dès le plus jeune âge est un fléau et un problème de santé. Il est non seulement un problème de santé mais également un isolateur social dans un monde où l'égoïsme prend de plus en plus de place. Loin de moi l'idée de refuser le progrès, bien au contraire, mais prenons le temps de le faire de manière adéquate et pondérée.

Avant de demander aux élèves de suivre les cours en permanence muni d'un laptop, ne serait-il pas judicieux de leur donner les bases d'informatique nécessaires? L'informatique est une branche en soi, primordiale pour le futur, mais formés par le biais d'un ordinateur ne va pas instruire les élèves au codage ou au développement. L'apprentissage des outils informatiques doit être systématique, voire déjà enseigné plus vite dans le cursus scolaire; par contre le rapport enseignants/élèves ne doit pas s'effectuer derrière un écran. L'échange, le partage, la concentration ne s'en voient que réduits, les yeux sont fatigués, les maux de tête apparaissent et finalement on donne blanc-seing à ces jeunes pour passer un temps considérable connectés. Le rapport de l'OCDE sur l'utilisation des outils informatiques le mentionne d'ailleurs clairement, il n'y a pas de plus-value pour les élèves dans leur apprentissage, bien au contraire, ces derniers s'en voient péjorés.

Aujourd'hui, il n'est pas question de refuser l'utilisation des outils informatiques dans les écoles, nous en avons vu l'utilité pendant cette pandémie et il est évident que nous ne pouvons pas et surtout ne devons pas lutter contre le numérique. Néanmoins, il est temps Mesdames, Messieurs, de faire une pause, de s'arrêter quelques secondes, de réfléchir à ce que nous voulons enseigner et de quelle manière nous voulons le faire. J'appelle la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport qu'elle nous mette en place un concept concret partant du primaire jusqu'au secondaire 2 en passant par la formation professionnelle, trop souvent oubliée. J'appelle la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport à un plan d'études, sensibilisation à l'utilisation d'internet, apprentissage des outils informatiques, codages, programmation, etc... J'appelle la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport à un accompagnement du corps professoral. Je soutiens vigoureusement une digitalisation de l'école, mais elle doit être cohérente et non faite hâtivement. Si la motion devait être refusée, j'attends de M. Siggen qu'il prenne en compte nos propos, qu'il s'attelle à faire le nécessaire et à avoir un plan précis de formation.

Pour toutes ces raisons, je soutiendrai cette motion populaire.

**Rey Benoît** (VCG/MLG, FV). Le projet BYOD a suscité de vastes et intéressantes discussions au sein de notre groupe.

Nous parlons aujourd'hui de l'introduction d'un nouvel outil pour soutenir l'apprentissage dans l'école et malheureusement nous n'avons que très insuffisamment élargi la question à penser l'école et voir de quelle manière elle peut et doit répondre à l'évolution de notre temps, de nos évolutions technologiques et du nouveau contexte socio-sanitaire, comme le disait une enseignante du Collège de Ste-Croix. La question n'est donc pas en premier lieu de décider si chaque étudiant doit acheter et



amener un ordinateur au collège, mais bien quel rôle doit jouer ce nouvel outil incontournable dans un cursus de formation? Il y a donc des étapes préalables indispensables qui doivent être franchies avant de prendre une décision qui n'a aucun caractère d'urgence.

Tout d'abord, au niveau du concept pédagogique global, les différents débats, analyses et études montrent, notamment celle de l'OCDE, que si l'outil informatique est incontournable, il n'est pas la panacée et la preuve d'une garantie, d'une amélioration notable de la qualité de la formation. Il ne peut donc remplacer toutes les autres formes d'enseignement, en particulier les contacts avec les enseignants et entre les tiers.

Ensuite l'accessibilité financière, même si de nombreux jeunes étudiants disposent déjà d'un laptop, il n'est pas acceptable que dans une volonté de démocratisation des études, seule la solution de la bourse d'études, oh combien insuffisante dans notre canton, soit évoquée. Un service de prêts gratuit, devrait absolument être mis en place.

Quant à la santé et aux interactions sociales, nous connaissons tous certains aspects négatifs de longues périodes de travail devant l'écran et l'attention, parfois addictive, qu'il provoque est souvent faite au détriment des contacts sociaux et des relations avec l'enseignant. Une pondération de l'utilisation doit donc être mûrement réfléchie, qui fait alterner des phases où l'on travaille avec des outils informatiques et des phases où l'on favorise l'accès à la réflexion et au contact.

Enfin une telle démarche nécessite bien sûr la participation active de tous les partenaires et personnes concernées.

Alors, si bien sûr nous approuvons totalement la création du groupe d'accompagnement mentionné par le Conseil d'Etat, nous pouvons constater qu'il arrive bien tard et qu'il faut maintenant lui donner le temps de faire un travail de fond dans tous les domaines que j'ai évoqués et également sur l'information, la formation, la mise à disposition du matériel et les enseignants. La numérisation est en marche et elle est incontournable. Notre groupe est unanime sur le fait qu'elle doit développer sa place au sein de l'école pour soutenir les méthodes d'apprentissage et éviter une fracture numérique entre élèves/étudiants qui disposent de ces moyens et ceux qui essaient de s'y familiariser. Par contre, toutes les différentes démarches indispensables évoquées demandent du temps, c'est ce que demandent également les motionnaires. Le Conseil d'Etat nous parle maintenant d'une entrée en vigueur en automne 2022, les motionnaires en 2023, il doit y avoir moyen de se concilier. Les motionnaires demandent également des audits externes sous plusieurs formes et cette exigence a fait hésiter bon nombre de membres de notre groupe, la jugeant parfois excessive. Une majorité de notre groupe va soutenir cette motion.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Je parle au nom du groupe libéral-radical. Notre groupe a pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat à ce mandat. De cette réponse, il ressort que la mise en place de ce programme s'est fait dans les meilleures conditions et que les résultats sont positifs. Je cite: "La pertinence de l'approche a été reconnue par tous les partis. Un groupe d'accompagnement a été mis en place, BYOD remplit les critères de durabilité grâce à des offres avantageuses sur le site Fritic, les élèves avec peu de moyens ont des bourses et dans les cas de rigueur, les solutions pourront être trouvées. La formation continue est proposée dans chaque école. Les conséquences sur la santé ne sont pas prouvées".

Donc, en lisant ce rapport, il n'y a que des points positifs. Alors pourquoi cette levée de contestations qui se sont manifestées par des dizaines de lettres de lecteurs, puis par cette motion signée par 2'500 personnes ? Quelles sont les critiques des motionnaires? Elles se basent sur le terrain. Les enseignants des classes-pilotes n'avaient pas eu de formation. 70% des enseignants qui ont participé sont opposés, ils perdent trop de temps avec des problèmes informatiques. Les élèves ont des déficits d'attention car ils ne regardent pas le professeur, ils se cachent derrière leur écran. Il y a plusieurs professeurs, comme j'ai dit, qui ont abandonné. Les offres Fritic sont trop chères, entre 900 et 1'000 frs. Quelles sont les plus-values attendues de ce projet ? Pas de réponse de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Les critiques des motionnaires se basent sur l'étude de l'OCDE de 2015 qui conclut que les élèves qui utilisent très souvent les ordinateurs à l'école obtiennent des résultats bien inférieurs. Les pays qui ont consenti d'importants investissements dans les sites, dans le domaine de l'éducation, n'ont enregistré aucune amélioration notable des résultats de leurs élèves en compréhension de l'écrit, en mathématiques ou en sciences. Autre constat, les nouvelles technologies ne sont pas d'un grand secours pour combler les écarts de compétences entre élèves favorisés et défavorisés. Trop souvent, on oublie le manque de compétences des enseignants et des élèves. Le rapport 2019 concernant le volet suisse d'études PISA 2018 arrive aussi aux conclusions que les élèves qui n'utilisent pas d'appareil numérique en classe obtiennent en moyenne de meilleurs résultats que ceux qui les utilisent. Le manque de formation des élèves et des enseignants de l'ordinateur en classe, est un élément de distraction significatif.

Pour le groupe libéral-radical ce projet peut avoir un sens si on remédie aux défauts qui ont été constatés dans les classes-pilotes. L'un des principaux, les élèves n'ont pas les connaissances informatiques suffisantes pour suivre un enseignement par ordinateur. D'ailleurs cela correspond à une étude nationale de 2019 auprès des enfants âgés de 9 à 16 ans, et entre autres il y a eu un sondage fait par la SSR qui montrait qu'il leur manque la pratique parce qu'ils utilisent leur téléphone mais jamais l'ordinateur. 30% de ces élèves, il leur manque la pratique, la bureautique, les traitements de textes, un logiciel de calcul.

Ils ne sont pas entraînés à passer de l'interface au smartphone. A la maison, certains ont des ordinateurs mais pour jouer, ils n'ouvrent jamais le traitement de texte. Ils ne savent pas mettre le caractère gras ou insérer une majuscule.

Par conséquent, le groupe libéral-radical veut prioriser l'enseignement de l'informatique dans nos écoles avant de commencer l'enseignement par du numérique. Ce moratoire permettrait de s'assurer que les élèves ont les compétences nécessaires et de donner aux enseignants l'information aussi, et de déterminer quelles méthodes d'enseignement sont valables et d'analyser les conséquences sur la santé. C'est donc à une grande majorité que le groupe libéral-radical acceptera cette motion. Cette motion, du reste, nous a surpris sur un point: comment cela se fait-il que des enfants du secondaire 2 n'ont pas les compétences pour suivre un tel enseignement? Qu'est-ce qui se passe en amont? Quelle formation est donnée aux élèves au primaire et au secondaire, alors que des communes dépensent des moyens financiers conséquents pour équiper chaque classe de moyens informatiques?

C'est la raison pour laquelle avec mon collègue, Claude Chassot, j'ai déposé un postulat demandant un rapport sur ces points.

**Wickramasingam Kirthana** (*PS/SP, GR*). Je déclare mes liens d'intérêts; je suis moi-même enseignante. Je ne vois que des avantages à l'acceptation de cette motion. Une étude qui permettra de mesurer les impacts à tous les niveaux et évaluer en profondeur la pertinence du dispositif, une meilleure concertation des milieux concernés, qui pour le moment ne semblent pas tous très convaincus. Du temps, pour mieux planifier la formation des enseignantes et des enseignants, qui est un point central d'une transition réussie lorsque l'on parle de numérisation d'enseignement. Des points négatifs? Finalement aucun, sans les réponses aux questions soulevées par les motionnaires, nous ne pourrions qu'améliorer le projet s'il devait être lancé selon les conclusions de l'étude.

L'impact de l'introduction du BYOD est très important à tous les niveaux; l'impact environnemental du numérique est énorme. Cette surconsommation numérique pose un grand problème environnemental dont les conséquences sont souvent externalisées dans les pays où on prend les ressources et où on envoie les déchets. Cette surconsommation de ressources et d'énergie est un réel problème et on ne peut pas faire un usage banalisé du numérique, mais il faut en faire un usage conscient et raisonné.

Ensuite, l'impact sur les enseignantes et les enseignants, les élèves? Les objectifs du BYOD sont doubles; numérisation de l'enseignement, éducation des élèves au numérique, mais concernant la numérisation de l'enseignement, c'est la formation des enseignantes et des enseignants qui devrait être au cœur du projet, la priorité devrait être de leur donner d'abord les compétences requises. Mais évidemment, la question des critères de l'utilité pédagogique se pose? Dans la réponse à la motion, on voit que la charge de l'organisation de ces formations repose sur les directions d'établissements. Sans concept centralisé, est-ce qu'il y a eu une évaluation des connaissances des enseignantes et des enseignants? Les objectifs par branche ne sont pas vraiment clairs et comment ces formations seront-elles échelonnées? Est-ce qu'il y a eu des tests de formation continue? On devrait pouvoir répondre à ces questions avant l'introduction afin que les enseignantes et les enseignants soient prêts.

J'ai envie de dire, on n'achète pas une voiture avant de savoir conduire et comme ça a déjà été dit, nous ne sommes pas prêts. Et surtout, si on conduit sa voiture, il est utile de savoir où on va. Or, sans formation appropriée, en laissant la liberté à chacune et à chacun de l'utiliser, on aura un problème d'inégalité de la formation des élèves et donc un problème pour répondre aux objectifs de l'éducation au numérique. Et si le but de la mission de la formation post-obligatoire est de préparer au mieux les élèves aux réalités actuelles du monde professionnel, alors il faut avoir des objectifs de formation précis, qui paraissent difficilement réalisables si chaque enseignante et enseignant est libre de l'utiliser à sa sauce. Je cite une phrase du rapport de synthèse sur les effets de l'exposition à l'écran, ils disent que: "L'analyse du lien entre les performances disciplinaires et l'utilisation du dispositif numérique devrait continuer à faire l'objet d'études futures afin de préciser plus en détail l'impact de la manière dont ces dispositifs sont utilisés". La plus-value est donc discutable, à discuter, prendre le temps de réfléchir à la question ne serait pas une tare et une réflexion sur l'apprentissage du numérique global devrait être opérée.

D'autres questions peuvent également se poser si on considère BYOD comme un outil supplémentaire pour simplement varier les approches pédagogiques. Est-ce vraiment nécessaire que tous les élèves en soient équipés? Sans parler d'inégalité, cela a déjà été abordé précédemment. Donc, je comprends la crainte de perdre du temps par rapport aux autres cantons, je comprends aussi l'enthousiasme qu'on peut avoir face à ce genre de projet, mais au vu des enjeux et de l'impact BYOD, les questions soulevées par les motionnaires sont légitimes, sensées et méritent des réponses. Une étude sera utile pour accompagner cette évolution pour évaluer sa pertinence réelle et ses plus-values. L'enjeu est trop important pour tenter la démarche empirique à grande échelle. Je pense qu'il vaut la peine de prendre le temps d'y répondre avant de prendre une décision qui a un tel impact écologique, pédagogique et social. Je vous invite donc à accepter la motion.

**Perler Urs** (*VCG/MLG, SE*). Ich gebe zuerst meine Interessenbindungen an: Ich bin Vorsteher am Kollegium Heiligkreuz und äussere mich im Namen einer Minderheit der Fraktion Mitte-Links-Grün.

Je connais beaucoup d'enseignants, également dans notre collège, qui ont soutenu et signé cette motion. Les raisons sont certainement très différentes mais dans les discussions que j'ai eues avec eux, j'ai constaté que la majorité de ceux qui ont signé la présente motion, ne sont pas opposés au fait que les élèves viennent à l'école avec leur propre ordinateur, mais parce que le plan de l'introduction de BYOD était trop ambitieux et laissait beaucoup de questions ouvertes.

En résumé, pour un grand nombre de personnes, il manque un concept clair pour BYOD et la question de la formation continue n'était pas résolue. Aujourd'hui, de mes visites de classes, je constate que beaucoup d'élèves viennent à l'école avec leur propre notebook. Une enquête récente a démontré que 85% des élèves disposaient de leur propre laptop, sans devoir le partager avec des membres de leur famille. De plus, la formation continue des enseignants est menée à un rythme soutenu. A mon avis la question de BYOD n'a pas été amenée correctement. On aurait dû communiquer de façon beaucoup plus claire et précise: déterminer quels étaient les défis pour les écoles du niveau secondaire 2 et pourquoi il est si important que les élèves viennent à l'école avec leur propre notebook?. De cette façon, nous aurions pu éviter le dépôt d'une telle motion.

Die Digitalisierung ist eine Realität. Dieser Herausforderung müssen sich die Gesellschaft und die Schule heute stellen und die Frage beantworten, wie wir unsere Jugendlichen heute schon darauf vorbereiten, und was sie verstärkt oder neu tun müssen.

Die Rolle der digitalen Medien hat eine zentrale Bedeutung. Die digitalen Medien sind ein extrem mächtiger Verstärker von Selbstbestimmung, Kreativität und Zusammenarbeit am Lernen, aber auch von Kontrolle, Überwachung und Entmündigung.

Menschen, die anfällig auf Manipulationen und Nonsense sind, werden durch digitale Medien noch anfälliger auf Manipulationen und die Gefahr, in die Irre geführt zu werden. Leute, die gerne den Dingen auf den Grund gehen und sich ein umfassendes Bild machen wollen, können dies mit digitalen Medien noch besser tun und sich noch ein umfassenderes Bild machen.

Aber diejenigen, die gerne zu Hause faul auf dem Sofa liegen, können dies auch besser tun, so wie sich Menschen, die sich gerne verbinden und austauschen, dies auch besser machen können mit digitalen Medien.

Il n'est plus possible pour nous, en tant que société, de ne pas penser à la numérisation dans les écoles. Tout comme vous ne pouvez pas communiquer, les écoles doivent être claires sur le fait que vous ne pouvez pas prendre de décision quant à la numérisation. Les anciens doivent être orientés vers le monde des jeunes et leur apporter un soutien dans ce domaine. Il ne s'agit pas de bouleverser complètement le programme scolaire, mais de mettre l'accent en premier sur l'élargissement des possibilités didactiques. A l'avenir, les compétences telles que la pensée critique, la créativité, la communication et la collaboration seront demandées et le développement du caractère comme l'attention, la curiosité, la résistance seront également importants pour préparer les étudiants à leur vie professionnelle. C'est pourquoi la numérisation n'est pas seulement une question d'outil, mais c'est surtout une question fondamentale. Il est évident qu'à côté de l'enseignement classique, il y aura davantage de place pour l'enseignement par projet et pour l'interdisciplinarité.

Zusätzlich bleibt der Dialog, das Sozialgefüge, sehr wichtig, die Frage, wie durch ein gutes Lernklima die Schülerinnen und Schüler nicht vereinzelt, sondern in Gruppen arbeiten und die Lehrkräfte geschult sind im Einsatz digitaler Lehrmedien und entscheiden, welche Medien in der jeweiligen Situation am besten eingesetzt werden.

Ich versuche dies an einem konkreten Beispiel zu zeigen. Wie kann man mit Sonne Strom produzieren? Es geht darum, dass die Schülerinnen in Büchern und auf dem Internet recherchieren, dass sie Informationen kritisch beurteilen, dass sie sich nicht ablenken lassen, dass sie das eigene Lernen steuern, in eigenen Worten formulieren und anderen mitteilen, dass sie selber ein Erklärvideo herstellen, selber im Team ein Solarmobil konstruieren, zum Beispiel Installationen von Solarzellen in einem Wohnhaus planen und vielleicht dazu einen Zeitungsartikel schreiben und publizieren.

Ich will damit sagen: Die Schule muss sich als gestaltender Akteur begreifen und nicht nur fragen, was macht die Digitalisierung mit der Schule, sondern vor allem, was macht die Schule mit der Digitalisierung?

En d'autres termes, au lieu de mettre plus de matière d'apprentissage dans la tête des élèves en moins de temps, nous devrions chercher les moyens d'apprendre en toute liberté, de revenir à la créativité, car dans la société de la connaissance mondialisée, la capacité d'apprendre et de créer de manière autodéterminée, autonome au sein d'une équipe devient une qualification essentielle. C'est pourquoi il est très important que les élèves viennent à l'école au niveau S2 avec leur propre dispositif informatique. Nous devons donc rejeter cette motion de toute urgence. Je suis convaincu que les instruments numériques soutiennent au mieux l'apprentissage scolaire lorsqu'ils sont accessibles à tous les acteurs scolaires, à tout moment et de façon personnalisée. Les étudiants sont mieux servis en prenant le meilleur (*temps de parole écoulé*).

**Jelk Guy-Noël** (PS/SP, FV). La motion populaire qui nous est transmise est issue de la toute jeune génération. Cette motion nous demande un moratoire de trois ans concernant l'introduction du projet BYOD/AVEC qui veut obliger chaque étudiant qui commence une école post-obligatoire de se munir d'un ordinateur afin de poursuivre sa formation. Dans le cas contraire, si j'ai bien compris, on l'empêchera de faire des études.

Mesdames et Messieurs les députés, le Conseil d'Etat a déjà accepté cette motion à 66% et je pense vraiment que c'est faire un cadeau à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport que d'accepter les 33% restants. En clair, il était prévu d'introduire le BYOD en août 2020, et actuellement la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport prévoit son début en septembre 2022. Mesdames et Messieurs les Députés, je ne suis pas contre l'introduction des moyens informatiques pour l'apprentissage dans les écoles du secondaire 2. Ah oui, j'oubliais de vous dire en introduction, j'enseigne au secondaire II, à l'école de culture générale de Fribourg depuis plus de 25 ans. En 2003, j'ai été formé comme "personne ressource" dans cette école, je devais aider mes collègues à construire des scénarios pédagogiques qui intégraient les TIC dans l'enseignement des différentes branches. J'utilise régulièrement les supports informatiques que nous apportent les avancées technologiques.

Mais emboitant le pas des directives de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique, notre Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport fribourgeoise a décidé de mettre sur pied le projet BYOD plus CLICH, tout à coup. En 2019, j'ai posé une question écrite au sujet, qui était en fait composé de 81 questions, nombreuses sont celles qui demeurent encore maintenant sans réponse, par exemple: les nombreux problèmes basiques de logistiques; prises, son, compatibilité des différents appareils, bug informatique, pertes des travaux se font au gré des différentes difficultés rencontrées, mais celles-ci sont encore nombreuses.

Les interrogations liées aux problèmes de santé que pourrait engendrer l'utilisation générale d'écran donc de concentration et surtout de déconcentration des étudiants restent actuellement sans réponse.

Les problèmes d'égalité des chances n'ont toujours pas été solutionnés. En effet chaque étudiant devrait venir avec son propre matériel informatique et se débrouiller seul lors de problèmes techniques. Bonjour les disparités ! Un exemple vécu depuis la rentrée 2020, les étudiants du S2 ont la possibilité de venir avec leur propre matériel informatique. Sur les sept différentes classes dans lesquelles j'enseigne, cela représente un total de 170 étudiants, 58 travaillent avec une machine, cela représente 34%. On est bien loin des chiffres avancés par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport qui prétend que plus de 80% des étudiants de cet âge possèdent un ordinateur.

Et comment dessiner avec une machine ne possédant pas un écran tactile? Cela m'amène à la question, qui financera les ordinateurs? Evidemment les parents. La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport se décharge du coût lié au papier, aux salles d'informatique, aux salles d'ordinateurs dans les écoles pour les reporter sur les familles. Quelles sont celles qui en subiront le plus de préjudices? Réponse évidente. Les études PISA le démontrent, les 10% doués d'étudiants s'en sortent mieux avec le tout à l'informatique. Les résultats des étudiants moyens baissent et les étudiants faibles sont largués. Est-ce cela que nous voulons pour les enfants du canton?

Ce sont des jeunes qui ont lancé cette motion populaire que nous traitons ce matin. C'est la génération connectée. D'après mon expérience sur le terrain et d'après plusieurs sources convergentes, 50% des jeunes sont acquis à l'introduction de l'ordinateur au secondaire 2, maintenant 50% n'en veulent pas. Mais Mesdames et Messieurs les Députés, quasiment tous ont relevé que ce n'est pas le bon moment de son introduction. Un projet qui aura autant de répercussions sur toute une frange de notre population mérite une étude digne de ce nom, des moyens logistiques et financiers conséquents et surtout, une formation adéquate des enseignants. Il faut prendre le temps de tout mettre en œuvre afin qu'un concept lié aux nouvelles technologies au secondaire 2 se mette en place de façon évidente et sans heurt.

Le concept BYOD devait être introduit en 2020 alors que le petit rapport sur un changement aussi conséquent n'était pas encore disponible. L'adage qui dit qu'on ne doit pas mettre la charrue avant les bœufs" vaut vraiment pour ce projet BYOD. Prendre le temps est le message et le but de cette motion afin qu'un projet de l'utilisation du numérique au secondaire 2 devienne évident et soit accepté par l'ensemble des acteurs. Enseignants: 70% ont signé cette motion, parents: sa présidente M<sup>me</sup> Colliard soutient depuis le début cette motion avec une pétition de 2'500 signatures, étudiants: ils sont majoritaires à dire que ce n'est pas le bon timing. Pour le mettre en place de manière imperceptible, il faut qu'une étude globale conséquente sur le projet soit faite.

En acceptant cette motion populaire, Mesdames et Messieurs les Députés, nous offrons le temps nécessaire à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, à savoir une année supplémentaire, pour tout mettre en œuvre afin que le secondaire 2 de notre canton entame sa mue numérique sous les meilleurs auspices. J'enseigne depuis bientôt 30 ans dans le secondaire 2, faites-moi confiance ou faites confiance à mes années d'expérience et soutenez cette motion.

**Fagherazzi-Barras Martine** (PS/SP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis enseignante, déléguée d'arrondissement à la Société pédagogique fribourgeoise francophone et maman de deux collégiennes.

Je dis bravo à une jeunesse qui prend sa part de responsabilité face aux objets d'envergure qui la concerne, une jeunesse qui analyse, soupèse, thématise et anticipe, cherchant à bon escient avec cette motion, à inciter à une forme d'éloge de la lenteur. Un procédé certes déstabilisant car très peu en phase avec les diktats technologiques et économiques qui nous poussent dans une frénésie insatiable "tout tout de suite". Un empressement qui fait oublier quelque peu à la Direction de l'instruction

publique, de la culture et du sport que finalement, ne serait-il pas plutôt au numérique de s'adapter aux volontés et au cadre qu'on est en mesure de lui offrir afin de préserver la santé, le développement de nos enfants et garantir à nos étudiants des buts pédagogiques qui offrent des résultats efficaces et former de manière adéquate le corps enseignant qui devra utiliser les outils numériques nécessaires à ce projet?

A lire la réponse du Conseil d'Etat, la mise en œuvre du projet BYOD dans les classes-pilotes du canton est un enchantement technologique ou pédagogique qui ravit tous les acteurs de ce projet et qu'il faut rapidement introduire si l'on veut je cite: "Être en phase avec les influences en matière numérique". Pour ma part, j'ai plutôt l'amer sentiment qu'une fois de plus la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport met la charrue avant les bœufs. Un sentiment que partagent visiblement les 70% des enseignants du secondaire II qui soutiennent cette motion.

Au niveau pédagogique, l'Etat se veut rassurant en brandissant que l'objectif principal du projet BYOD doit donner à l'enseignant une possibilité supplémentaire de varier ses approches pédagogiques, et à l'élève, un accès facilité aux ressources numériques. Dans les faits, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport laisse les enseignants en face d'un champ d'application très vagues, laissées à leur bon vouloir, sans cadre et but pédagogique clairement défini pour tous. Ne risque-t-on pas ainsi de créer des inégalités de traitement pédagogique entre les élèves? Inégalités qui seront aussi renforcées par le fait que l'acquisition de l'outil numérique devra se faire par les familles qui n'ont de loin pas toutes les mêmes moyens. Quelles solutions l'Etat propose-t-il concrètement pour pallier ces iniquités qui mettent en péril une certaine égalité des chances?

Au niveau du bilan des classes-pilotes, le Conseil d'Etat parle, je cite: "d'une évaluation positive". Sur quel base repose ce jugement? Quelle enquête a été menée? Par qui et auprès de qui et à quel moment? Si je vous pose ces questions Monsieur le commissaire du Gouvernement, c'est que visiblement peu de traçages officiels ont été faits et communiqués. Les participants se sentent catapultés sans véritable bilan. Un groupe d'accompagnement appelé "Keurn" a été mis en place, mais à en croire un communiqué de presse du Syndicat du secondaire II, il s'apparente à un groupe alibi, il s'est réuni une seule fois et ensuite, plus rien.

Au niveau de la formation continue, il semble que celle-ci repose essentiellement sur des échanges de compétences entre enseignants. Une formation qui coûte peu à l'Etat, c'est sûr, mais un procédé professionnellement parlant fort discutable.

Au niveau des objectifs pédagogiques, apprendre via un écran est-il vraiment la panacée? Ce n'est pas ce que démontrent les études de l'OCDE dont vous a parlées mon collègue député tout à l'heure, Guy-Noël Jelk. Certaines écoles privées qui s'étaient lancées à fond dans le numérique reviennent en arrière, peu convaincues de la pertinence qu'apporte au final cet outil et conscientes surtout du manque d'interactions stimulantes générées quand un écran vous sépare et vous isole.

Les élèves actuels du secondaire II ont la chance d'appartenir à une génération qui, enfants, a été relativement épargnée par la surexposition numérique. Mais qu'en sera-t-il de la génération qui arrivera au collège dans les 5-10 prochaines années? Enseignante au primaire je peux témoigner que cette problématique prend des proportions alarmantes. Les enfants sont exposés de plus en plus jeunes et à relativement haute dose aux écrans. Cela engendre des problèmes de sociabilisation, de concentration, de persévérance, de développement psychomoteur et de troubles du comportement.

La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport maintient que l'introduction du BYOD n'aura aucune incidence pour l'école obligatoire et soyons honnêtes, les effets ricochets se feront sentir d'ici à peu. Considérer les effets d'une surexposition au numérique apparaît donc, d'un point de vue de santé publique, essentiel. En tant que responsable de l'éducation et de la formation de la jeunesse de ce canton, il serait louable de la part de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport de prendre le temps d'une consultation objective et approfondie sur tous les aspects pertinents soulevés par les motionnaires. A ce stade, bien trop de questions restent en suspens.

Ce n'est pas être rétrograde que de prôner l'éloge de la lenteur, c'est simplement s'assurer que si le projet BYOD doit être introduit, il le soit dans les meilleures conditions-cadre possibles pour tous les acteurs concernés par ce projet. C'est exactement ce que demande cette motion que je vous invite à soutenir.

**Schwaller-Merkle Esther** (*PDC/CVP, SE*). Als frühere Dozentin in der Lehrerinnenausbildungsstätte PH möchte ich Sie dringend bitten, diese Volksmotion abzulehnen.

Es kann ja nicht sein, dass wir in der obligatorischen Schule die Digitalisierung flächendeckend einführen oder bereits eingeführt haben und die Mittelschulen den Anschluss nicht garantieren können. Die Digitalisierung ist da, sie verändert die Gesellschaft und Wirtschaft rasant und gehört damit zu den gegenwärtig wichtigsten Herausforderungen für das Bildungswesen.

Zur Digitalisierung der Schulen hat kürzlich auch eine Online-Tagung an der Universität Freiburg stattgefunden. Geht es um die Digitalisierung der Schule, spürt man die Sehnsucht nach klaren Antworten. Meine Damen und Herren, die Schule

wird zunehmend digitaler, aber der zwischenmenschliche Kontakt wird zentral bleiben, auch mit künstlicher Intelligenz in unseren Schulen.

Das Ziel, die Digitalisierung flächendeckend und leicht zugänglich in die Schulen zu bringen, darf zum jetzigen Zeitpunkt nicht durch eine Volksmotion auf Mittelschulebene weiter hinausgezögert werden. Die Nutzung neuer digitaler Medien im Kontext der Informationsgesellschaft ist auch für die Mittelschulen ein Muss, damit die Studenten alsdann ein Studium an der Universität beginnen können und in der Anwendung von Informations- und Kommunikationstechnologien für ihre weitere berufliche Bildung vorbereitet sind.

BYOD in den Mittelschulen fördert und hilft zudem, die Mündigkeit in der Bewertung und Anwendung sich wandelnder Technologien weiterzuentwickeln.

Es ist nicht nachvollziehbar, das Ganze weiterhin um Jahre zurückzuschieben und zuzuwarten, bis das geforderte pädagogische Konzept auch in den Mittelschulen angekommen ist. Auch wenn zur Zeit noch nicht alle Mittelschullehrpersonen auf dem neusten Stand puncto Digitalisierung sind, haben auch sie nicht nur das Recht, sondern auch die Pflicht, sich in ihrem Fachbereich sowie in didaktischen und pädagogischen Belangen regelmässig weiterzubilden.

Würde die Volksmotion angenommen, hätten wir plötzlich eine komische Situation an den Mittelschulen, in denen an digitalisierten Unterricht gewohnte Schülerinnen ihren neuen Lehrern in Sachen Digitalisierung weit überlegen wären und in dieser Hinsicht wohl Rückschritte anstatt Fortschritte machen würden.

Viele Lehrmittel existieren bereits in digitaler Form. BYOD erlaubt somit auch Kosteneinsparungen.

Mit diesen Ausführungen und für eine bestmögliche Ausbildung unserer Mittelschülerinnen bitte ich den Grossen Rat, diese Volksmotion abzulehnen.

**Kubski Grégoire** (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis membre de la commission d'école du Collège du Sud et je parle aujourd'hui en mon nom propre et non pas au nom de cette commission.

Je vous faire part d'une vive inquiétude au-delà des arguments développés précédemment d'un point de vue pédagogique. Il n'est en effet pas rare qu'il y ait des familles de trois, quatre, cinq enfants qui soient tous scolarisés. Or, elles devraient dans ce cas-là, acheter par enfant un portable suffisamment puissant, donc suffisamment cher également, ce qui constitue un énorme investissement, d'autant plus en cette période Covid où les parents sont potentiellement au chômage, ont potentiellement perdu leur emploi à cause de la situation économique et sanitaire. Dans la réponse du Conseil d'Etat, il y a une phrase qui m'interpelle et qui cristallise mes craintes et j'estime au bas mot qu'elle n'est pas suffisante. Je la cite: "Des solutions pourront être trouvées pour d'éventuels cas de rigueur". Monsieur le commissaire du Gouvernement, il n'y aura pas "d'éventuels" cas de rigueur, il y aura "nécessairement" des cas de rigueur et je trouve problématique qu'à ce stade et dans cette réponse, on n'ait pas prévu un véritable programme d'aide pour ces cas de rigueur.

Donc, à mon sens, pour laisser du temps et permettre au Conseil d'Etat de mettre en place un véritable programme d'aide financière pour ces familles en situation de précarité, et pour soutenir ces familles en situation de précarité et ne pas précipiter les choses, je vous invite à accepter cette motion.

**Schneuwly André** (*VCG/MLG, SE*). Ich bin Schulpräsident der Mittelschule Gambach und auch in der Begleitgruppe für die Erarbeitung des Konzeptes durch die Erziehungsdirektion. Ich spreche in meinem Namen.

Ich habe als Schulpräsident der Mittelschule Gambach miterlebt, wie die Projektklassen in Handelsmittelschulen mit diesem Werkzeug gearbeitet haben. Die Rückmeldungen waren grösstenteils positiv. Die Lehrpersonen haben sich den Herausforderungen dieses Werkzeugs gestellt und sind bereit, mit dieser Plattform zu arbeiten. Es war und ist eine pragmatische Form der Einführung.

Ich denke, in der heutigen Zeit ist die Digitalisierung ein Mehrwert für die Schule. Ich verstehe den Einsatz des Laptops als Werkzeug und dies soll die Qualität des Unterrichts erhöhen und nicht diesen ersetzen. Die Lehrpersonen sind gefordert, dieses Instrument adäquat einzusetzen. Dazu braucht es Kenntnisse und Weiterbildung. Gemäss meinen Erfahrungen haben die Lehrpersonen die Möglichkeit, interne und externe Kurse zu besuchen. Da gibt es sicher noch viel Arbeit zu erledigen. Der Fernunterricht war schon da und vielleicht kommt er wieder.

Nicht alle Mittelschulen haben die gleichen Infrastrukturen - das ist klar, da besteht Handlungsbedarf. Kauf und Koordination von Laptops: Auch hier - da bin ich nicht ganz einverstanden mit meinem Vorredner - gibt es pragmatische Lösungen, wie man ein solches Problem lösen kann. Braucht es immer wieder Gesetze und andere Sachen, damit man so etwa lösen kann?

Natürlich ist es wichtig, dass die Erziehungsdirektion die Koordination hat. Aber bei der gegenwärtigen Formel, das haben wir in der Kommission besprochen, gibt die Erziehungsdirektion den Mittelschulen die Möglichkeit, ihre Autonomie zu leben und eigenhändig pädagogische Konzepte zu entwickeln. Als Staat finde ich das gut. Es muss nicht immer alles zentral gelenkt werden.

Damit das Werkzeug funktioniert, braucht es eine technische Unterstützung. Das SITel kann dem nicht gerecht werden. Da braucht es sicher mehr Unterstützung. In einigen Schulen wird bereits Vorarbeit geleistet. Ich bin etwas erstaunt über dieses Parlament, das Ja sagt zu den Tablets, und zwar relativ hoch, und nun gibt es Personen, die das nicht mehr unterstützen wollen.

Ich denke, wir dürfen nicht Verzögerer sein für alle Mittelschulen, so dass sie gebremst werden in der pädagogischen und methodischen Arbeit. Es ist den Lehrpersonen zuzumuten, dass sie Verantwortung wahrnehmen, wie sie das Werkzeug gebrauchen wollen.

Ich habe Sympathien für die Anliegen der Motionäre und denke, eigentlich haben sie das Ziel erreicht. Das BYOD soll 2020/23 eingeführt werden. Es gibt weiterhin noch zeitliche Ressourcen, um das Konzept weiterzuentwickeln.

Ich werde die Volksmotion ablehnen.

**Bürdel Daniel** (*PDC/CVP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Präsident der Schulkommission des Kollegiums Heiligkreuz.

Ich danke dem Staatsrat für die ausführliche und gute Antwort auf die Volksmotion für ein dreijähriges Moratorium des Projekts BYOD an den Mittelschulen unseres Kantons. Die Antwort geht auf sämtliche Fragestellungen der Digitalisierung und deren Auswirkungen auf unsere Schüler an unseren Mittelschulen ein.

Wie schon anlässlich der Behandlung unserer Motion Perler/Bürdel im vergangenen September zur Einführung von persönlichen IT-Geräten an den Orientierungsschulen geht es auch hier wieder um die zentrale Frage der Weiterentwicklung unserer Schulen und das Vorbereiten unserer Jugendlichen auf den Eintritt ins Erwachsenen- und Berufsleben. Seit jeher gibt es technische Errungenschaften, welche unser Leben und unsere Arbeitsweisen verändern. Entwicklungen und Fortschritt kann man nicht aufhalten, sondern man muss sie sinnvoll einführen und umsetzen.

Der tägliche Gebrauch von IT-Geräten ist heute für fast alle selbstverständlich und der Umgang mit der Technologie gehört zu den Grundkompetenzen, die alle Jugendlichen beim Eintritt in die Berufswelt mitbringen müssen. Auch an den Berufsschulen führen viele Berufsverbände die elektronischen Hilfsmittel mit dem Konzept BYOD ein und machen damit gute Erfahrungen, beispielsweise in diesem Schuljahr die Gebäudetechnikbranche. Spengler-, Sanitär- und Heizungsinstallateurlehrlinge arbeiten mit ihrem persönlichen Gerät und haben dabei auch immer mehr Zugriff auf neue elektronische Lehrmittel. Auch in diesen handwerklichen Berufen hält also die Digitalisierung Einzug und wird nicht als Gefahrenquelle angesehen, sondern als Hilfsmittel, welches gewisse Arbeitsabläufe und Ausbildungen vereinfacht.

Die Annahme der Motion Perler/Bürdel schafft zudem eine Situation, dass künftig an den Orientierungsschulen die IT-Geräte verwendet werden und gewisse Schüler dann an den Mittelschulen wieder auf ursprünglich analoge Arbeitsweisen umstellen sollten. Für mich ist dies schlicht nicht logisch. Wir müssen die Schülerinnen und Schüler nicht vor der Digitalisierung schützen, sondern sie einen sinnvollen Umgang damit lernen.

Das vorgeschlagene Moratorium für die Mittelschulen kommt mir so vor, als wolle man eine bislang heile Welt erhalten. Mit der Einführung des BYOD wurde in vielen Deutschschweizer Kantonen gute Erfahrungen gemacht. In der Westschweiz ist diese Einführung leider bislang weniger erfolgt.

Das Argument der Klimajugend, aus ökologischer Sicht die Einführung zu verschieben, hält ebenfalls nicht stand. Gerade beim System BYOD werden grosse Synergien mit dem privaten Gebrauch geschaffen. So wird der hohe Energieverbrauch, der bei der Produktion der Geräte anfällt, fast zur Hälfte vermindert, in dem die eigenen Geräte verwendet werden.

In diesem Zusammenhang kann ich die Haltung gerade von jungen Lehrpersonen, wie von Kollegin Wickramasingam, nicht verstehen.

Werte Kolleginnen und Kollegen, ich bitte Sie, aus den genannten Gründen die vorliegende Motion für ein Moratorium abzulehnen, gleich wie Sie im vergangenen September ein wichtiges und klares Zeichen für den digitalen Fortschritt an unseren Orientierungsschulen gesetzt haben, indem Sie damals die Motion Perler/Bürdel angenommen haben. Helfen wir unseren Jugendlichen beim Eintritt ins Erwachsenen- und Erwerbsleben. Bremsen wir sie nicht, das schafft höchstens einen schwer aufzuholenden Rückstand.

An dieser Stelle danke ich dem zuständigen Staatsrat für die rasche und ganzheitliche Umsetzung unserer Motion für die Orientierungsschulen und ich danke allen für die Ablehnung dieser Volksmotion.

**Badoud Antoinette** (*PLR/FDP, GR*). Mon intervention consiste, après tous les propos déjà tenus dans cette noble assemblée, à ajouter encore quelques considérations personnelles.

Oui, il faut évoluer avec son temps, mais pas à n'importe quel prix! Le bien-fondé d'une meilleure formation dans le domaine des nouvelles technologies est incontournable. Cependant, toutes les précautions doivent être prises pour éviter les effets collatéraux, notamment au niveau de la prévention des risques pour la santé. Permettez-moi ce parallèle : la loi sur le travail

impose un aménagement ergonomique des postes de travail, de manière à prévenir les dommages corporels que peut entraîner une place de travail non adaptée. Une mauvaise posture peut causer des risques non négligeables chez les jeunes également. Quid du mobilier des classes du secondaire II qui n'est pas conforme aux normes de santé pour l'utilisation d'un portable? L'on sait que le travail sur l'écran sollicite des mouvements très répétés des mains et des bras ainsi que le maintien immobile de la tête et du haut du corps. Les classes du secondaire II sont-elles toutes équipées d'un mobilier adéquat? Et cette problématique évoquée de la santé au travail sera-t-elle prise en considération également par le Conseil d'Etat? La profusion d'écrans dans une classe et l'exposition des élèves aux ondes comportent également de nombreux risques, que ce soit pour la santé, le comportement, la concentration, la mémorisation. Quels seront les impacts sur les élèves qui seront soumis, durant plusieurs heures par jour, on ne sait pas encore combien, au rayonnement très intense des ondes du WIFI qui devront être renforcées, vu le nombre important d'ordinateurs présents dans une classe?

La modernité n'est pas du tout à l'écran, au contraire, il faut modérer leur usage pour favoriser aussi l'imaginaire et la créativité qui fait cruellement défaut aujourd'hui parmi les jeunes. Que dire aussi du déficit de relations humaines entre les professeurs et les élèves? L'enseignement est surtout un métier de relations, la qualité de la relation entre les enseignants et les élèves a un impact notable sur le développement affectif et cognitif. La qualité de la relation est aussi un gage de succès pour les apprentissages. Imaginez un monde à futur, proche peut-être, où l'ordinateur remplacera les enseignants.

Je remercie le Conseil d'Etat de prendre en considération mes remarques afin d'assurer un passage optimal vers l'étiage, en principe largement soutenu par le groupe libéral-radical mais pas à n'importe quel prix, comme je l'ai dit en introduction.

Pour ces raisons, je soutiendrai cette motion.

**Meyer Loetscher Anne** (*PDC/CVP, BR*). Je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais j'ai l'impression de vivre dans un monde parallèle.

De l'utopie, c'est ce qui ressort aujourd'hui de vos interventions. C'est aussi la question que se posait alors Thierry Maire, directeur du GYB. En 2019 déjà le Gymnase intercantonal de la Broye était une classe-pilote. Cette expérience a permis de montrer les intérêts de ces outils et de limiter leur utilisation généralisée, mais les côtés positifs ont clairement dominé chez les élèves et chez les enseignants. En 2013, le GYB proposait le cursus numérique et aujourd'hui, l'immense majorité choisit ce mode d'études alors qu'elle aurait aussi le choix de rester dans un cursus classique.

Pour bien comprendre la place du numérique à l'école, j'ai assisté à un séminaire à l'Université de Fribourg auquel nous étions d'ailleurs tous invités. J'ai été rassurée par la place du numérique, car comme je ne souhaite pas non plus d'une société rivée sur les écrans, parce que je lutte déjà aussi avec mes enfants. Il est évident que le projet intègre le numérique lorsque cela est une plus-value. L'humain reste toujours au centre de la formation et le professeur reste le lien privilégié auprès de l'élève.

Tout ce que vous demandez aujourd'hui est déjà une réalité confirmée depuis 7 ans au Gymnase intercantonal de la Broye et à satisfaction des élèves et des enseignants. Pour ce qui est des coûts, le calcul du coût financier sur les 3-4 ans est équilibré et des bourses existent pour les familles défavorisées. Et nous parlons bien du secondaire II. Nous devrions donc, si je vous entends bien, aussi payer tout le matériel des apprentis car il n'y a aucune raison que seuls les gymnasiens aient une formation gratuite au niveau du secondaire II.

Je ne comprends pas cette frilosité, et faisons nôtre des expériences du Gymnase intercantonal de la Broye. Nom d'une pipe! Ne soyez pas si conservateurs et entrons ensemble dans l'ère moderne. Je voterai non à cette motion populaire car nous avons la preuve que nous pouvons être prêts.

**Ducotterd Christian** (*PDC/CVP, SC*). En premier, il ne faut pas confondre l'introduction du système avec la manière de l'utiliser. Et là aujourd'hui, nous votons surtout l'introduction du système et sur le fait de le permettre.

Ensuite, je suis quand même étonné du manque de progressisme qu'il y a parmi certains députés. Je pense qu'aujourd'hui il est important d'aller de l'avant. Je suis aussi surpris de la position du groupe libéral-radical, qui d'habitude veut se donner une image progressiste, mais là je ne le comprends absolument pas, mais c'est ma propre vision et ils peuvent encore faire ce qu'ils veulent.

Par rapport aux enseignants, je me souviens d'une votation populaire où les maîtres avaient déjà fait échouer un système qui aurait permis de favoriser le bilinguisme. C'était déjà eux, qui, par leur manque de compétence en bilinguisme, avaient finalement fait échouer le système au vote populaire. Il s'agissait d'une prise en otage du système, de manière à se protéger, car ils avaient de la difficulté à enseigner en allemand. Aujourd'hui j'ai l'impression que certains maîtres, parce que beaucoup d'entre eux sont très progressistes, qui ont plus de difficultés avec l'informatique invoquent cette raison et je regrette cela.

Aujourd'hui les jeunes doivent être formés de manière égale, que ce soit l'un, que ce soit l'autre. Or là je peux vous dire, j'ai des apprentis agricoles et quand on voit, en fonction de la région d'où ils proviennent et de quel milieu, la différence de formation qu'ils ont en informatique est énorme. Certains ont une grande avance par rapport à d'autres. Ils doivent établir



d'abord un dossier de formation et ils ne peuvent pas être apprenti chez moi sans être à l'aise en informatique. Et pour leur futur apprentissage, le fait de ne pas être à l'aise en informatique leur ferme des portes. Il y a plusieurs choses qui ferment des portes dans la vie professionnelle, mais deux choses sont très importantes: c'est le bilinguisme, dont je viens de parler tout à l'heure et le manque de compétences en informatique. Ce sont les deux choses principales qui ferment des portes pour l'avenir de ces jeunes.

Alors, ne fermez pas de portes pour ces jeunes! Aidez-les tous à acquérir la même formation dans les écoles. C'est vrai que ceux qui ont un PC dès leur plus jeune âge, payé par les parents, sont très à l'aise alors que pour d'autres ce n'est pas le cas. Certaines parents qui ont plus de difficultés avec l'informatique ne voient pas ça de la même manière et ne mettent pas ces outils informatiques à disposition de leurs enfants qui utilisent des jeux vidéo ou bien d'autres choses mais bien moins intéressantes pour leur formation. Aujourd'hui, ce projet permet de mettre chaque enfant sur un pied d'égalité.

**Bonny David** (*PS/SP, SC*). Mes liens d'intérêts: j'ai été directeur ad intérim du CO de la Glâne, j'ai également été adjoint de direction au CO de la Glâne, au GYB de très nombreuses années. Pour la fin de ma carrière j'ai décidé avec plaisir d'enseigner à nouveau les branches que j'adore. Je suis enseignant au GYB et je confirme en effet qu'au niveau du WIFI, c'est parfait. Au niveau de la formation des élèves et des enseignants, parce que j'en ai quand même entendu des remarques qui me faisaient mal, je tiens à préciser quand même qu'ils sont compétents, formés. On a aussi des personnes qui ne sont pas nées avec l'ordinateur, mais qui terminent leur carrière avec l'informatique et c'est remarquable le travail qui a été réalisé.

Quant à l'équipement des salles de classes, l'équipement audio est remarquable. Le travail réalisé par M. Maire pour la numérisation du GYB est à louer et à relever, personnellement je n'aimerais pas changer. Je tiens encore à vous rappeler, chers collègues, que je suis un peu responsable de la numérisation du Grand Conseil, car avec mon collègue Benjamin Gasser, nous avons déposé une motion pour éviter les nombreux courriers et diminuer les paquets de feuilles en papier que nous recevions durant toute l'année. Mais, c'est vrai qu'à entendre certains collègues, j'ai quelques soucis notamment quand j'entends les ondes, la santé, le fait d'être toujours derrière un écran. Je me demande si à un moment donné, on ne devrait pas faire un bilan; ce sera quelque chose qu'on pourra suggérer à notre nouvelle directrice.

Jusqu'à peu je me disais, oui il faudrait quand même avancer avec ce projet, je le fais dans l'intérêt de tous, également dans le vôtre, Monsieur le Conseiller d'Etat, pour que vous ne mettiez pas les pieds dans le tapis, ni que vous vous retrouviez dans une situation de porte-à-faux; on se souvient avec les épreuves de maturité où vous aviez quand même dû reconnaître que c'était compliqué de les faire passer. A Fribourg, depuis cette année les élèves pourront avoir un ordinateur portable avec un système Windows ou MacOS, n'importe quel ordinateur, il n'y a pas de problème. Est-ce que vous êtes au courant Monsieur le Conseiller d'Etat que depuis cette rentrée scolaire, un élève de première année qui n'a pas d'ordinateur avec un écran tactile n'a pas le droit de faire la numérisation? On est arrivé un peu dans les limites de ce BYOD et c'est là où je m'inquiète parce que d'abord on présente quelque chose où on permet d'avoir du matériel relativement libre, et ensuite on voit que non, on ne peut plus avoir du matériel libre. Pourquoi? Eh bien parce qu'on aimerait tout numériser et c'est un but louable auquel j'adhère. On a le problème des examens, j'ai dit que le diable se cache parfois dans les détails, mais pour les épreuves d'examen en numérique il faudra les corriger en numérique. Si vous voulez que ça marche, il faut vraiment des écrans tactiles. Or, ce n'est pas ce qui est dit, justement sur Fribourg, et c'est là que je n'ai pas envie que vous mettiez les pieds dans le tapis parce que vous allez être confronté au même problème.

L'autre problème c'est que l'enseignant qui est à plein temps a à environ 2'000 feuilles à corriger par année. Il lui faut donc du matériel professionnel, alors qui le paie? C'est vrai que l'école a mis à disposition des ordinateurs, je ne les ai pas vus, qui s'appellent "Yoga" et qui valent 200 ou 300 euros. Mais allez corriger 2'000 feuilles A4 avec ces ordinateurs. J'aimerais bien que les gens qui les proposent les essaient avant, durant une année, pour voir si cela convient ou ce n'est pas ce qu'il faut. Non, il faut du matériel professionnel pour les enseignants, adapté, qui coûte entre 1'500 et 2'000 frs. Donc c'est relativement compliqué avec le matériel aujourd'hui, il faut bien réfléchir et, dans le cas présent, je préfère que vous réfléchissiez encore une année de plus pour analyser en détail toutes les conséquences et voir ce qu'il en est avec les épreuves écrites.

En fait on va le faire ce numérique, mais une année plus tard. Dans ce cadre-là, je vous invite quand même à soutenir cette motion.

**Gaillard Bertrand** (*PDC/CVP, GR*). Je n'avais pas prévu de prendre la parole. Mon seul lien d'intérêt : être revenu il y a 20 ans en arrière.

Il y a 20 ans, moi, petit homme issu du métier du bois, un travail manuel, décidait de passer une maîtrise fédérale. Premier jour de cours, on nous a dit: "Vous pouvez choisir de passer vos cours et vos examens à l'aide de l'informatique ou du manuel". J'ai eu l'impression d'être dans cette salle; les plus jeunes qui sortaient de l'apprentissage: "oh c'est trop vite", les enseignants: "oh, il ne faut surtout pas maintenant". J'ai appris après, avec le temps, qu'ils étaient assez réfractaire aux changements. Or les trois plus vieux de la salle, un petit peu trop âgés, peu de bases en informatique ont dit : "allez, on y va". On a payé

notre équipement, on a été de l'avant. Deux ans après, cela dure 5 ans, tous les jeunes s'étaient adaptés, étonnamment nos professeurs se sont adaptés alors qu'ils ne l'avaient pas prévu. Après 5 ans, passage de la maîtrise.

En Suisse romande, seul le canton de Fribourg avait des gens qui passaient en suivant le cursus informatique. Alors, le résultat? Eh bien il y a eu moins d'échecs. Je ne sais pas si on était plus intelligents ou si la méthode était meilleure mais je n'ose pas imaginer qu'on était plus intelligents que les autres. Résultat des courses: quelques mois après on apprend, lors de discussions, que le marché du travail avait engagé à des prix supérieurs tous les gens qui avaient fini cette session en suivant le cursus informatique.

Donc, on peut toujours attendre et remettre à demain, mais l'économie nous rattrapera et elle engagera peut-être des jeunes Indiens dans nos entreprises pour faire du développement parce qu'ils auront eux évolué plus vite que nous.

Merci de votre attention et je rejeterai la motion.

**Dafflon Hubert** (*PDC/CVP, SC*). Je partage l'avis du collègue Gaillard. J'ai aussi l'impression d'un retour en arrière énorme ce matin dans les discussions que j'entends.

Je vous cite un exemple : j'ai été président de la commission scolaire de Grolley entre 1993 et 2001. Il y avait alors une dynamique dans cette école où on a commencé à installer les premiers ordinateurs, au siècle passé, et durant cette période entre la commission scolaire, le Conseil communal, le corps enseignant, on a installé deux Macintosh dans chaque classe. C'était déjà possible il y a 25 ans, imaginez-vous !

Donc aujourd'hui, certains discours me paraissent un peu paradoxaux. J'ai l'impression que certains députés, au lieu d'avoir 10 arguments contre, ils feraient mieux d'en trouver un pour aller de l'avant, pour montrer un état d'esprit ouvert. Concernant les conditions pour l'enseignement de ces branches-là au niveau du numérique, j'ai une certaine compréhension pour le corps enseignant plus âgé, mais M. Schneuwly l'a dit, il y a des cours à disposition, il faut les suivre, et personne ne dit que tout l'enseignement sera numérique. Les professeurs sont libres encore de leurs choix et de la répartition par rapport à ceci.

On parle de ce BYOD, mais Mesdames, Messieurs, cela fait 5 ans comme députés que vous faites du BYOD tous, et c'est possible! Il n'y avait pas que des jeunes dans cette grande salle. Il y a des gens qui ont la septantaine et ils se sont tous mis à faire du BYOD au Grand Conseil. Alors n'allez pas me dire que ce n'est pas possible de faire cela au niveau du secondaire I ou II bien sûr que c'est possible, mais c'est seulement une question de volonté. Moi, j'attends que tout le monde fasse un effort dans cette direction. Grâce à cela le Grand Conseil et les écoles ont pu passer cette pandémie avec le moins de dégâts possibles. M<sup>me</sup> Anne Meyer-Loetscher nous donnait l'exemple du GYB où dans les faits, cela fonctionne à satisfaction et cela ne coûte pas plus cher. On a tous des exemples concrets réels, mais pourquoi avoir peur du progrès de la modernité? On va y aller de toute façon et c'est grâce à ça que notre canton, que notre économie se portent aussi bien et nos enfants aussi. Après, si vous êtes beaucoup derrière un écran et que vous avez besoin d'aller en forêt pour vous aérer, chacun peut le faire naturellement.

Pour moi, je dis clairement non à cette motion qui revient en arrière dans le temps et qui ne sert à rien en l'état.

**Siggen Jean-Pierre, Directeur de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je me permets de revenir avec quelques éléments, sans prétendre être exhaustif, avec toutes les remarques et interventions qui ont eu lieu.

J'aimerais commencer par vous dire que le projet BYOD/AVEC n'est pas isolé. Il s'inscrit dans le contexte général de la numérisation. Il s'inscrit parfaitement dans les stratégies en matière de numérisation de la Conférence suisse des Directeurs de l'instruction publique, de la Conférence romande de l'instruction publique et de notre canton. Pour citer la CDIP, l'objectif principal est d'aider au mieux tous les élèves et toutes les personnes en formation, à devenir autonomes et responsables, dans un monde en constante évolution, sous l'effet de la numérisation. C'est prévu dans la stratégie nationale de la numérisation de la CDIP, c'était le 21 juin 2018. La Conférence intercantonale romande a également un plan d'action, de la même année, pour élaborer un concept de numérisation, c'était à la fin 2018. Dans le plan d'action "Numérisation pour le domaine formation, recherche et innovation", pour les années 2019-2020, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a également prévu et développé un concept. Tous ces concepts sont aussi en coordination. Enfin, notre canton a un concept de numérisation dans les écoles, qui s'appelle MITIC, qui a été présenté à la population par le Conseil d'Etat, en 2017 déjà. Je ne peux donc que vous inviter à prendre connaissance de ces concepts qui accompagnent la numérisation en Suisse, en Suisse romande et dans notre canton. De plus, le concept cantonal est actuellement en cours de révision.

Fribourg, avec ce projet avec BYOD/AVEC n'est pas un pionnier. BYOD/AVEC n'est pas une révolution. Ce n'est pas une lubie de ma Direction ou du Conseil d'Etat. 79 gymnases sur 138, soit 58 %, connaissent déjà ce programme et cette application BYOD. Du côté alémanique, c'est plus de 80 % (79/97). Les expériences réalisées sont tout à fait positives et ont même conduit, par exemple, le canton de Bâle-Ville, l'année passée, à généraliser l'introduction de BYOD dans le canton, avec une année d'avance sur leur programme, compte tenu de la pandémie. De nombreux députés l'ont cité, le programme du Gymnase intercantonal de la Broye, laisse la possibilité entre le papier et la numérisation, l'informatique et je constate

que 95 % des élèves viennent avec leur propre équipement et ont choisi cette voie. Cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de problème, qu'il n'y a pas de difficultés, mais les choses ont été bien établies et ce projet confirme l'utilité et la pertinence des moyens informatiques dans les domaines de l'éducation.

Un élément qui est souvent mentionné, c'est celui de l'exposition accrue aux écrans, notamment sur la santé des collégiens, que cela pourrait impliquer. J'aimerais quand même relever que vous avez accepté la motion Perler/Bürdel, qui introduit BYOD au cycle d'orientation. Donc, cela serait quand même incroyable et incohérent d'introduire cela au cycle d'orientation et de le refuser pour la suite, au secondaire II général (collèges, ECG), sachant aussi que le domaine de la formation professionnelle, selon certaines branches, a également déjà introduit le projet BYOD. Fondamentalement, nos étudiants et nos collégiens n'ont pas une santé plus délicate que les élèves des CO ou les apprentis.

En matière de santé toujours, on cite souvent, et vous l'avez fait, l'exposition au rayonnement du WiFi dans les écoles du secondaire II. Je vous rappelle que ce réseau sans fil est déjà en place et que BYOD ne changera rien à la couverture de ce réseau dans nos classes. De plus, ce réseau respecte les prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique que je cite: "Les études disponibles sur le rayonnement de hautes fréquences des réseaux WiFi ne conduisent ni à des résultats avérés, ni à des indications plausibles quant à un danger pour la santé. Aucune mesure de protection contre le rayonnement électromagnétique WiFi n'est donc requise pour les différents groupes de population".

Dans la réponse que nous vous avons faite, nous avons cité une étude récente de l'Université de Berne publiée l'année passée (vous en avez le lien). Cette étude constate que la durabilité et la transition numérique, dans le domaine informatique, sont compatibles. L'informatique est même une technologie-clé pour pouvoir véritablement vivre de façon durable, c'est-à-dire pour atteindre les objectifs de l'accord mondial sur le climat. J'ai même été un peu plus loin, pour regarder ce qui se passe dans le canton de Berne, où j'ai même trouvé des gymnases, comme celui d'Hofvil qui compte sur le projet BYOD pour diminuer le papier et l'insérer ensuite dans son propre concept de lutte contre le réchauffement climatique. J'observe aussi que l'Université de Berne, dans son étude conclue que le projet BYOD est plus rationnel, parce qu'il évite de multiplier les ordinateurs. On l'a avec soi et c'est un portable, à savoir qu'il utilise deux fois moins de matière première qu'un ordinateur fixe. Je suis aussi très conscient que le projet BYOD n'est pas l'enseignement à distance que nous avons et que nous devons peut-être encore vivre maintenant. Mais je rappelle tout de même que la préparation dans nos écoles du projet BYOD nous a permis une application rapide du Cloud de Microsoft 365, l'année passée au mois de mars, lorsque la pandémie s'est déclarée. Je rappelle aussi que les classes-pilote BYOD/AVEC n'ont connu aucune difficulté de passer en enseignement à distance, vu l'exercice qu'elles faisaient avec le projet BYOD.

Un thème évoqué régulièrement, c'est celui des égalités des chances et celui des parents avec revenus modestes. Nous en sommes très conscients, et même que si certains estiment que c'est trop peu, il n'empêche que nous avons un système de bourses d'études cantonales qui aident les enfants en formation post-obligatoire. J'ajoute qu'il y a des possibilités supplémentaires, notamment dans les cas de rigueur. Qu'est-ce que nous entendons par cela ? Dans les cas évidemment où on a une situation familiale où on ne pourrait pas toucher de bourse, ou de manière momentanée on se trouve en difficulté. Les écoles ont mis, et elles l'ont encore développé dans la période de la pandémie, des systèmes de prêts à l'intérieur des écoles, des systèmes de bourses d'ordinateurs qui se sont aussi développés à satisfaction. Je rappelle aussi que le canton peut tout simplement supprimer l'écolage, les 375 frs par année, si une situation devait se révéler très compliquée, donc des moyens que nous avons aussi à disposition. Ensuite le centre Fritic tient à jour, les offres qui ont lieu en matière d'ordinateurs, le but n'est pas d'acheter le plus puissant, mais celui qui répond aux objectifs en matière d'éducation, ce qui permet aussi des économies, mais il faut compter entre 500 et 1'000 frs de frais annuels. L'ordinateur est un investissement qui se répartit sur plusieurs années et qui permet aussi, sur ces plusieurs années, des économies.

J'entends enfin que l'argument pédagogique est absolument absent, que la pédagogie est absente; or, c'est tout le contraire. L'objectif que nous visons est de donner à l'enseignant et à l'enseignante une possibilité supplémentaire de varier ses approches pédagogiques et à l'élève d'accéder plus facilement aux ressources numériques. L'emploi plus régulier et approprié de l'ordinateur pendant ou en dehors des cours permettra aussi aux élèves d'améliorer leur maîtrise de l'outil informatique, si important pour la réussite des études supérieures. Le rapport sur l'évaluation de la maturité "EVAMAR 2" en 2011, disait déjà que cette maîtrise de l'informatique est une des compétences de base, constitutive des aptitudes générales aux études supérieures, avec la maîtrise de la langue première, de l'anglais et des mathématiques.

J'aimerais revenir brièvement sur la fameuse étude de l'OCDE. L'OCDE conduit les enquêtes PISA, dernière de 2018, celle d'avant de 2015. Nombreux d'entre vous ont cité cette étude PISA par le biais de l'OCDE qui conclurait au fait que l'utilisation de supports numériques conduit à de moins bons résultats scolaires. Je me permets de vous renvoyer à l'étude de l'Institut de recherches et de documentation pédagogique (IRD), qui se trouve en annexe, dans un lien dans la réponse que nous vous avons transmise, étude qui a été publiée en décembre de l'année passée et je lis: "En lien à l'exposition aux écrans, le dernier rapport de PISA, relatif aux performances des élèves suisses, a fait débat et l'indication d'une corrélation négative entre les résultats aux tests et l'utilisation du numérique en contexte scolaire a été fortement médiatisé. En réalité toutefois, seules les

corrélations y sont observées, sans qu'une causalité soit attestée entre les deux phénomènes" et plus loin "Le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation confirme qu'aucun lien de cause à effet n'a pu pour l'heure être établi et que les éventuels effets négatifs du numérique en contexte scolaire pourrait principalement être dû à des usages inadéquats du support". J'ajoute que l'enquête PISA 2015, organisée par l'OCDE, et celle de 2018, ont été faites entièrement sur ordinateur, en 2015 fini le papier. Donc la même organisation qui dirait qu'on a moins de compétences serait la même qui viendrait ensuite faire les examens que sur ordinateur. C'est faux de dire que cette étude de l'OCDE et PISA conduit à faire un lien de causalité entre l'exposition aux écrans ou entre l'utilisation du numérique et les résultats scolaires.

Pour la petite histoire, on a quand même observé, avec les résultats PISA 2015 que les Suisses avaient plus de difficultés à utiliser l'ordinateur que d'autres élèves dans d'autres pays. L'utilisation de l'ordinateur, évidemment on a besoin de s'y confronter, de maîtriser l'outil en l'utilisant. Dans un examen sur ordinateur, pour prendre un exemple, vous passez de la question 1 à la question 2, à la question 3, il vous faut accomplir la une pour passer à la deux. Dans un examen par écrit, vous pouvez voir toutes les questions d'ensemble et choisir celle qui vous est bien connue et pour laquelle vous allez pouvoir engranger très rapidement quelques points. Donc là aussi, une stratégie d'utilisation de l'ordinateur que les Suisses avaient moins parce qu'ils l'utilisaient moins. La Suisse allemande corrige cela bien entendu.

Je tiens également à dire que la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et le Conseil d'Etat font confiance aux directions d'écoles ainsi qu'aux enseignantes et aux enseignants. Ce sont ces personnes qui choisissent les meilleures façons d'utiliser cet outil. La plus grande force de ce concept, c'est de fixer les conditions cadres permettant l'innovation pédagogique des acteurs du terrain. Nous avons déjà mis en place des formations continues pour soutenir les enseignantes et les enseignants dans ce changement, bien entendu. Nous allons continuer de le faire.

J'aimerais ajouter que l'introduction de ce projet BYOD 2022 comme nous le prévoyons se fait progressivement; en 2022 il n'y aura que les premières années, l'année suivante les premières et les deuxièmes, ainsi de suite, ce qui laisse de toute façon encore du temps. J'aimerais ajouter aussi que le moratoire qui est demandé prend effet en fonction de la décision d'entrée en vigueur de la modification de loi qu'entraîne l'acceptation de la motion. En d'autres termes, ce ne sera pas avant 2022, en d'autres termes plus 3 ans, on se retrouve en 2026. De nombreuses personnes d'entre vous pensent qu'il n'y a qu'une année entre le report de l'entrée du projet BYOD et de ce que serait l'entrée de ce projet si on acceptait la motion. Le moratoire ne nous permettra pas de le faire, et le texte de la motion est très clair à cet égard puisqu'il demande les trois ans en partant de 2020. Comme le 2020 est repoussé, évidemment toute la période de moratoire est repoussée. Ne vous trompez pas à cet égard, on ne sera pas gagnant. J'aimerais relever également que le système du BYOD de secondaire I démarrera avant. Il démarrera en tout cas de manière telle qu'avec le moratoire on se retrouvera avec des jeunes qui sortent du CO, qui ont utilisé l'ordinateur portable tout le temps ou en tout cas avec eux tout le temps selon les cours, du moins selon le système BYOD, et qu'on le leur refusera après quand ils entrent au secondaire II. C'est assez incohérent. Je relève également que le plan d'études romand qui couvre la période 1H à 11H et également le CO n'est pas encore finalisé mais là déjà on peut introduire le projet BYOD avec la décision du Grand Conseil de l'année passée. En revanche, dans le secondaire II, le plan d'études a déjà été revu. Il est déjà appliqué depuis deux ans à satisfaction. Vous empêcheriez cependant ici que l'on utilise le projet BYOD, ce qui serait aussi vraiment contradictoire et dommageable.

Les projets pilotes que nous avons depuis trois ans maintenant montrent qu'il y a des difficultés et aussi des avantages. De manière générale, on en tire que l'utilisation de l'ordinateur s'étale entre 15 et 30% pendant un cours. Ce n'est donc pas vrai de dire qu'on est tout le temps derrière l'écran, ce n'est pas vrai de dire qu'on ne recourt pas aux autres moyens d'enseignement. L'ordinateur est un moyen supplémentaire, un parmi d'autres. Nous n'avons jamais dit qu'il devait être privilégié. On a également vu avec la pratique dans les écoles pilotes le développement de solutions originales, par exemple une plateforme d'échanges des bonnes et des mauvaises pratiques. J'aimerais préciser aussi que les enseignants peuvent se former déjà car dans leur cahier des charges il y a la demande de la formation continue. Ce n'est pas nouveau. Nous avons aujourd'hui des journées pédagogiques sur le thème BYOD dans toutes les écoles, sur le thème de la numérisation, des groupes de travail dans chaque école. Des cours ont été proposés non seulement à l'interne mais également dans d'autres cantons pour suivre cet objet. Evidemment que tout cela continue et il n'est pas dans notre intention de le diminuer.

Enfin j'aimerais répondre à quelques autres questions. Monsieur le Député Collaud, dire que les écrans sont partout et que les élèves sont derrière tout le temps, je l'ai déjà dit, ce n'est pas vrai! Dire qu'il n'y a pas de base informatique, qu'on n'a pas cet élément, je vous rappelle que cette base est acquise avec le Lehrplan 21 et qu'elle est en phase de l'être avec le plan d'études romand. Nous avons les éléments. Il est faux de dire qu'il n'y a pas de concept, que les choses s'inscrivent sans qu'elles aient été conçues de manière régulière.

Vous me demandez une présentation générale. J'aurai l'occasion de le faire pas plus tard que cette année quand je viendrai avec la modification de loi liée à l'acceptation de la motion Bürdel/Perler de l'année passée, ce qui me permettra de donner l'ensemble de l'état de la numérisation et de rappeler nos concepts en la matière. Vous me donnez la compétence de le faire pour la formation professionnelle, je vous en remercie, mais elle appartient à mon collègue M. Olivier Curty.

Vous me permettrez également de répondre à M<sup>me</sup> de Weck. Pour les classes-pilotes, nous avons des enseignants qui ont bien entendu été formés pour pouvoir travailler dans ces classes pilotes. La plus-value de manière générale existe bien sûr et je dirais qu'elle nous permet continuellement de constater une interaction, un travail collaborateur renforcé, les accès facilités par les nouvelles ressources, une gestion facilitée aussi des documents tant pour les élèves que pour les enseignants. J'ai pu moi aussi assister à des cours en la matière où, pendant le cours, on peut par un petit test constater ceux qui ont vraiment compris la matière car en le faisant avec le système numérisé on a des réponses immédiates, donc aussi des plus-values en termes pédagogique.

M<sup>me</sup> Kirthana Wickramasingam, vous avez parlé de la formation continue. C'est déjà le cas. Les enseignants du secondaire II ont montré qu'ils avaient leur permis de conduire numérisé informatique et qu'ils maîtrisaient les ordinateurs puisqu'avec la pandémie, du jour au lendemain, ils se sont retrouvés à devoir faire de l'enseignement à distance. Résultats : je constate qu'ils se sont très bien débrouillés, même si ce n'est pas parfait et même s'il y a des erreurs. Le corps professoral, l'école obligatoire et le secondaire II ont empoigné dans cette situation très particulière et ont montré toutes les compétences pour maîtriser la situation. Vous dites que c'est une démarche empirique. Non! Quand plus de 80% des collèges suisse-almémanniques l'ont introduit, on n'est plus dans l'essai. Nous avons déjà les confirmations et on peut avancer en la matière.

Je me permets encore de dire deux mots sur la phase-pilote à M<sup>me</sup> Fagherazzi. A Gambach, où nous avons commencé, les résultats sont publiés. On peut les lire. Les recteurs dans les collèges qui connaissent leurs bâtiments, qui connaissent leurs enseignants, qui sont responsables pédagogiques, responsables de l'organisation soutiennent ce projet déjà depuis un bon moment. Ils m'informent régulièrement des avancés et des éléments liés à ces projets-pilotes. Le groupe d'accompagnement, ce n'est pas un alibi. Il existe. Il est vrai qu'il ne s'est réuni qu'une fois mais les prochaines séances, en tout cas deux, sont déjà agendées cette année. Là aussi, ne donnez pas à ce groupe d'accompagnement un sens qu'il n'a pas mais qui sera véritablement celui de l'accompagnement.

Madame la Députée Badoud, vous avez relevé le mobilier. Vous avez relevé la manière dans les choses sont organisées. J'aimerais rappeler que pratiquement tous les collèges ont été récemment revus. Pour le collège St-Michel, les travaux préparatoires ont commencé. On les a équipés. Ils sont et seront adaptés à cela. Les collèges ont toutes les années des frais d'entretien. Monsieur Jelk, s'il manque une prise électrique, je vous assure qu'on a les moyens pour la rajouter. Ce n'est pas cela qui est un obstacle. Enfin, le matériel ou les bureaux, s'il y avait une utilisation constante, on pourrait discuter. Ici, il s'agit d'un temps partiel sur l'ordinateur et on peut tout à fait concevoir, comme vous ici ce matin derrière des tables qui ne sont pas forcément très ergonomiques, qu'on peut quand même le faire et le soutenir.

Enfin, dernière remarque, Monsieur Bonny, j'ai pris note de votre avertissement sur les écrans tactiles. J'ai un peu cru que vous faisiez le grand écart parce que vous pouviez constater l'effet au GYB positif du BYOD. J'aimerais quand même relever que ce projet au GYB est très avancé par rapport à ce que nous entendons introduire avec le BYOD maintenant. Certes il y a ici une différence de plusieurs années qui existent entre les deux. On ne va pas commencer avec les écrans tactiles dans le cadre du BYOD dans le canton de Fribourg. Le GYB est à un niveau plus avancé en la matière et la situation est à cet égard un peu différente.

J'invite toutes et tous à refuser cette motion. Le canton de Zurich a fait une recommandation dernièrement. Il concluait en disant que les écoles ont le devoir d'apprendre aux jeunes à utiliser le matériel et les logiciels informatiques de façon nuancée et en adéquation avec le temps que nous vivons. C'est ce que nous vous proposons, c'est ce que propose le projet BYOD. Je vous invite donc à refuser cette motion.

> Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est refusée par 61 voix contre 28. Il y a 8 abstentions.

*Ont voté oui :*

de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG). *Total 28.*

*Ont voté non :*

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/

CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). *Total 61.*

*Se sont abstenus :*

Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bischof Simon (GL,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG). *Total 8.*

> Cet objet est ainsi liquidé.

## Mandat 2020-GC-202

### Aide au financement des prestations d'espacefemmes

Auteur-s:	<b>Fagherazzi-Barras Martine</b> (PS/SP, SC) <b>de Weck Antoinette</b> (PLR/FDP, FV) <b>Meyer Loetscher Anne</b> (PDC/CVP, BR) <b>Mäder-Brühlhart Bernadette</b> (VCG/MLG, SE) <b>Moussa Elias</b> (PS/SP, FV) <b>Wicht Jean-Daniel</b> (PLR/FDP, SC) <b>Rodriguez Rose-Marie</b> (PS/SP, BR) <b>Pasquier Nicolas</b> (VCG/MLG, GR) <b>Dietrich Laurent</b> (PDC/CVP, FV) <b>Favre-Morand Anne</b> (PS/SP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	<b>Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales</b>
Dépôt:	<b>16.12.2020</b> (BGC décembre 2020, p. 4531)
Développement:	<b>16.12.2020</b> (BGC décembre 2020, p. 4531)
Réponse du Conseil d'Etat:	<b>19.01.2021</b> (BGC mars 2021)

### Prise en considération

**Hayoz Madeleine** (PDC/CVP, LA). Espacefemmes a été créé en 1998. L'Association Espacefemmes/Frauenraum est un lieu de rencontres, de conseils et de formation, au service des femmes de tous milieux sociaux et culturels. S'informer, se former, s'affirmer, trois mots qui montrent bien les buts d'Espacefemmes. Espacefemmes défend et prône des valeurs universelles: l'égalité entre hommes et femmes, la solidarité entre les femmes d'ici et d'ailleurs, le respect de chacune, l'autonomie et l'interculturalité. Promouvoir le rôle des femmes dans la société, assurer son autonomie, favoriser son intégration sociale et professionnelle et réaliser l'égalité entre hommes et femmes, voilà les buts d'Espacefemmes.

Le 7 février 1971, les Suissesses obtenaient le droit de vote, enfin, après un siècle de lutte. Cinquante ans après, le chemin vers l'égalité est encore semé d'embûches et c'est pour cela qu'Espacefemmes doit continuer à exister, car soutenir les femmes reste une priorité. Les prestations d'Espacefemmes sont en péril. Sans un financement, l'association sera dissoute durant l'année. La précarité du milieu associatif fribourgeois nous questionne. Que se passera-t-il pour Espacefemmes, dans les prochaines années? Le Conseil d'Etat propose d'éponger les déficits de 2020 et 2021. Nous remercions le Conseil d'Etat pour son geste généreux et l'acceptation de ce mandat.

A sa grande majorité, le groupe démocrate-chrétien soutiendra ce mandat.

**de Weck Antoinette** (*PLR/FDP, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis vice-syndique de la Ville de Fribourg, en charge des affaires sociales.

Vous pouvez bien imaginer que c'est avec un vif intérêt que j'attendais la réponse du Conseil d'Etat sur ce mandat, dont nous avons obtenu le traitement en urgence. Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir accepté d'octroyer un montant supplémentaire de 25 000 frs et une compensation financière unique pour un éventuel manque de recettes de 2021 dû au Covid.

La Ville de Fribourg verse une contribution annuelle de 25 000 frs. En raison du Covid, elle a même versé 12 500 frs supplémentaires, car Espacefemmes joue un rôle primordial dans l'insertion des femmes dans notre société. C'est un partenaire fiable avec lequel le Service social de la Ville collabore de manière soutenue et efficace, pour diverses mesures d'insertion, dont les cours de langues. Il faut souligner qu'un aspect primordial d'Espacefemmes n'est pas d'offrir qu'une seule prestation, mais de prendre la personne là où elle se trouve et de l'accompagner dans son insertion, avec dynamisme et optimisme. C'est cet accompagnement personnalisé qui met en confiance les femmes qui ont perdu leurs repères.

Le Conseil d'Etat reconnaît que les prestations offertes sont pertinentes et répondent aux besoins. Il admet aussi que les pertes liées au Covid ont créé un déficit de 29 400 frs. Toutefois, le Conseil d'Etat estime que les dépenses sont trop élevées. Il vise entre autres le loyer et les frais de comptabilité. Il est vrai qu'Espacefemmes a déménagé dans des locaux plus grands, mais c'était aussi pour répondre aux besoins de l'insertion de l'accompagnement précoce pour les enfants. C'est la raison pour laquelle les locaux étaient plus grands. Mais la Direction de la santé et des affaires sociales était au courant, puisqu'elle a payé le déménagement. L'association a du reste négocié le loyer et obtenu une réduction de plus de 10 %. On rappellera que pour diminuer ces coûts, Espacefemmes a renoncé à son antenne à Bulle.

Quant aux frais de comptabilité, il faut savoir que cette structure emploie plusieurs collaboratrices à temps partiel et a renoncé à créer un poste de comptable à l'interne. Il s'ensuit un épuisement du personnel qui, au bout d'un moment, quitte l'institution, ce qui crée beaucoup de coûts administratifs. En réalité, les difficultés financières ne sont pas dues à trop de dépenses, mais à un manque de ressources. Espacefemmes n'a pas cessé de réduire ses dépenses. Elle a renoncé au conseil juridique, au conseil en vie professionnelle, au service traiteur. Les taux d'activité du personnel ont été baissés et calculés au plus bas. Il ressort de cet état des lieux que la situation d'Espacefemmes doit trouver des bases plus solides. On peut effectivement remercier le Conseil d'Etat pour son aide. Toutefois, cela reste bien branlant et ne permet pas à cette structure de poursuivre sereinement une politique d'intégration. Ces inquiétudes financières sabotent l'énergie qui devrait être déployée auprès des bénéficiaires.

Avec d'autres députés, nous avons déposé un postulat, car plusieurs associations nous ont fait part de leurs difficultés à poursuivre leurs activités. Nous estimons qu'il est temps de connaître les besoins des femmes et de savoir si les prestations offertes sont en adéquation. Ce postulat demande donc un rapport qui répondra aux questions suivantes:

- > quels sont les besoins des femmes en difficulté?
- > est-ce que les actions menées par les associations sont bien ciblées?
- > ont-elles les ressources suffisantes pour les mener?
- > y a-t-il des synergies qui pourraient être créées, voire des redevances annulées?

Pour tout ceci, le groupe libéral-radical acceptera ce mandat.

**Fagherazzi-Barras Martine** (*PS/SP, SC*). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis présidente de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille, membre du comité de Pro Familia Fribourg et membre d'Espacefemmes.

Espacefemmes est une structure qui fait partie du paysage des associations fribourgeoises depuis plus de 20 ans. Elle revêt un caractère unique, puisqu'elle vise, de par les projets d'intégrations sociale et professionnelle qu'elle met sur pied, à aider les femmes à se former, s'intégrer, s'affirmer et s'informer. Elle est donc un partenaire indispensable et complémentaire aux offres institutionnelles.

Suite à la réponse favorable du Conseil d'Etat à notre mandat, Espacefemmes peut certes espérer d'envisager son activité pour 2021 avec un peu plus de sérénité, mais il faut cependant souligner que l'aide promise lui permettra de faire face à court terme, mais que son horizon ne s'éclaircit pas pour autant sur une vision à plus long terme. En effet, la solution proposée par le Conseil d'Etat répond conjoncturellement à la situation induite par le Covid, mais elle ne règle pas définitivement la question de la pérennité financière de l'association à ce stade.

Plusieurs points de la réponse du Conseil d'Etat laissent à penser qu'Espacefemmes doit s'atteler à diminuer ses charges et procéder à une gestion plus rigoureuse. Il est bon de rappeler que l'association bénéficie depuis 2018 et sur suggestion de l'Etat, des conseils avisés d'une fiduciaire externe, pour définir ses budgets, et que ceux-ci montrent qu'Espacefemmes souffre d'un déficit structurel dû essentiellement à un manque de recettes plus qu'à un excédent de charges. Pour illustrer mes propos, j'aimerais revenir sur quelques points que mentionne le Conseil d'Etat dans sa réponse.

Tout d'abord, des récents échanges fin 2020 entre le Service de la DSAS et l'association ont tenté de trouver des solutions pour diminuer ce déficit, notamment en soutenant des activités non couvertes dans les domaines de la santé et de l'intégration des migrantes. Cette affirmation mérite précision. En mars 2020, veille du confinement, ayant chiffré le manque de couverture financière de certaines prestations, Espacefemmes a adressé deux demandes écrites argumentées à la DSAS, pour un montant total de 25 000 frs l'une, pour l'augmentation annuelle de 10 000 frs au SASOC et l'autre, pour un montant de 15 000 frs, lié à un mandat de prestations de prévention santé. Aucune réponse n'a été donnée à ces sollicitations, si ce n'est en fin d'année, par la confirmation des budgets antérieurs à la demande d'adaptation des mandats. Le Conseil d'Etat mentionne en outre que l'IMR, ainsi que le SOPFA, ont annoncé une augmentation de leurs subventions, qui figure déjà dans le budget 2021 pour un montant total de 25 100 frs. Il convient de préciser ici que tant l'IMR que le SOPFA ont averti qu'à l'avenir les montants à disposition des prestataires cantonaux seraient en baisse, effet dû à la diminution des montants versés par la Confédération aux cantons. Ces éléments rendent bien difficiles une projection sereine de l'avenir financier de l'association. Enfin, le Conseil d'Etat souligne son étonnement qu'Espacefemmes n'ait pas adressé une demande d'aide à la Loterie romande, ainsi qu'à la Chaîne du Bonheur. En ce qui concerne la LORO, Espacefemmes explique que dans le cadre du soutien accordé en 2018 en raison de la fin de la subvention de la Confédération, la subvention structurelle annuelle de la LORO a été portée à 220 000 frs, soit une augmentation de 30 000 frs dès 2019. Dans ce contexte, l'association ne s'est pas sentie autorisée à demander un nouvel effort à la LORO qui, par ailleurs, avait versé en sus 100 000 frs d'aide unique en 2018, dans le cadre de ce plan de sauvetage. En ce qui concerne la Chaîne du Bonheur, ce bailleur de fonds privé a clairement orienté son action vers les personnes directement touchées de façon matérielle par la crise. Or, Espacefemmes ne fournit pas d'aide matérielle directe, raison pour laquelle elle n'a pas fait de demande.

Tous ces éléments montrent que pour les associations, la quête de fonds est une lutte perpétuelle et qu'elle s'avère laborieuse.

Le Conseil d'Etat suggère enfin qu'Espacefemmes poursuive sa démarche dans le développement de synergies avec les associations actives dans un domaine similaire. L'association travaille déjà en étroite collaboration avec d'autres ayant le même public-cible, mais il est vrai que des solutions sont sans doute à développer de ce côté-là et c'est d'ailleurs pourquoi nous avons déposé, avec ma collègue Antoinette de Weck, un postulat demandant au Conseil d'Etat de faire un état des lieux des besoins et des prestations offertes par les associations qui, comme Espacefemmes, assurent un soutien indispensable aux femmes et aux familles. Espacefemmes est doté d'une équipe professionnelle, d'un savoir-faire reconnu et d'une infrastructure adaptée. Plutôt que de réduire encore et encore sa voilure, il convient de lui confier les moyens adéquats de participer pleinement à une politique de soutien aux femmes, permettant au canton d'être en accord avec les exigences de la Convention d'Istanbul.

Je vous demande donc de soutenir ce mandat.

**Schneuwly Achim** (UDC/SVP, SE). Ich habe keine Interessenbindung zu deklarieren und äussere mich im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Der Auftrag macht auf die besorgniserregende Finanzlage des Vereins *espacefemmes/frauenraum* aufmerksam und verlangt vom Staat eine zusätzliche finanzielle Unterstützung in der Höhe von 50 000 Franken. Diese Finanzhilfe von 50 000 Franken wird das prognostizierte Defizit nicht decken und nur kurzfristig aushelfen.

Was ist passiert? Im Jahre 2019 verlor *espacefemmes* eine gewichtige Bundessubvention von 160 000 Franken. In der Vergangenheit hat der Verein die eigenen Finanzen zu wenig streng kontrollieren lassen. Ein Unglück kommt selten allein: Die Covid-19-Krise lässt grüssen und ist hauptverantwortlich für das Defizit. Ohne diese Krise wären die Einnahmen bestimmt höher ausgefallen.

Wichtig ist: Der Verein *frauenraum* macht eine sehr gute Arbeit. Auch der Staatsrat anerkennt die Leistungsqualität. *espacefemmes* hat ein Gespür und spezifisches Fachwissen, dank denen der Verein schutzbedürftige Frauen stärken kann.



Kurzfristig kann dem Verein mit den 50 000 Franken und mit dem einmaligen Finanzausgleich im zweiten Halbjahr 2021 geholfen werden. Wir wünschen uns, dass der Verein frauenraum auch langfristig und weiterhin seiner guten und wichtigen Arbeit nachgehen kann. Es ist deshalb absolut notwendig, dass der Verein espacefemmes die Finanzen besser in den Griff bekommt und für die Zukunft eine andauernde Lösung finden kann.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird diesem Auftrag grossmehrheitlich zustimmen.

**Mäder-Brühlhart Bernadette** (*VCG/MLG, SE*). Zu meinen Interessenbindungen: Ich bin Mitunterzeichnerin des Mandats und Mitglied von pro familia Freiburg.

Im Namen der Fraktion Mitte-Links-Grün danke ich dem Staatsrat für die finanzielle Unterstützung des Frauenraums in dieser äusserst schwierigen Lage. Die Zusicherung von 25 000 Franken zusätzlich zu den bereits gesprochenen Geldern geben dem Verein eine kleine Verschnaufpause im täglichen Kampf um seine Finanzierung respektive um seine weitere Existenz.

Nach der kurzfristigen Hilfe bleibt jedoch die Planungssicherheit weiterhin bestehen. Es fehlt an Stabilität, und die Zukunft des Vereins ist nach wie vor nicht geregelt. Die Probleme des Vereins haben ähnlichen Charakter wie diejenigen zahlreicher anderer Vereine und sozial tätiger Organisationen, welche einen Leistungsauftrag vom Kanton haben und ihre Aufgaben nur dank sehr viel ehrenamtlicher Arbeit erfüllen können.

Finden wir das wirklich rechtens? Können und wollen wir das nicht besser? Wäre es nicht eher Aufgabe des Staates, seinen Leistungserbringern die notwendigen Ressourcen zur Verfügung zu stellen, damit sie ihren Leistungsauftrag korrekt und kompetent erfüllen können?

Soweit ich mich erinnere, ist gemäss Subventionsgesetz die Nennung eines mehrjährigen Unterstützungsbetrags nicht zulässig, was für die genannten Organisationen seit Langem schon grosse Probleme mit sich bringt. Das sich nun in der Vernehmlassung befindende Sozialgesetz sieht in Artikel 40 vor, dass der Staat privaten Organisationen respektive spezialisierten Diensten ein Mandat erteilen kann, wo es sich unter anderem auch um Fachberatungen handelt.

Gemäss diesem Gesetz regelt das Mandat insbesondere die gelieferten Leistungen, die Finanzierung der beauftragten privaten Organisationen und die Rechtsmittel. Dazu meine Frage: Kann es sein, dass sich bei einer Gegenüberstellung der beiden Gesetze eventuell ein Widerspruch ergibt, welcher eine notwendige Planungssicherheit für diese Organisationen verhindert? Auf jeden Fall muss hier eine Lösung gefunden werden.

Wie eingangs erwähnt, wird die Fraktion Mitte-Links-Grün dem Auftrag einstimmig zustimmen. Wir weisen jedoch noch einmal mit Nachdruck darauf hin, dass selbst wenn nach Ansicht des Staatsrates der vorliegende Auftrag bereits beantwortet ist, die mittel- und langfristige Existenz des Frauenraums weiterhin nicht gesichert ist. Deshalb fordert die Fraktion Mitte-Links-Grün den Staatsrat auf, dem Frauenraum auch langfristig die adäquaten Mittel an die Hand zu geben, um espacefemmes wieder eine hoffnungsvolle Zukunftsperspektive zu geben.

**Rodriguez Rose-Marie** (*PS/SP, BR*). Je m'exprime à titre personnel et déclare un lien d'intérêt: je fais partie des signataires de ce mandat. Je ne tiens pas à prolonger les débats. Mais, à ce titre, je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat et M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement d'y avoir répondu positivement. Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, mais je souhaite ajouter une petite réflexion. Il y a deux ans de cela, l'Association Point Rencontre de Fribourg avait appelé à l'aide le Conseil d'Etat et alerté les députés sur sa situation financière difficile. Les députés du Grand Conseil, vous toutes et tous, chers collègues, avez répondu présents et, grâce à cela, le Point Rencontre a obtenu les aides financières et un réel soutien de l'Etat, par un mandat de prestations. Soyez-en toutes et tous remerciés.

Par cet exemple, je souhaite simplement mettre en évidence les réussites issues de notre mobilisation et du soutien du Conseil d'Etat. Tout cela ne doit en aucun cas ni enlever, ni diminuer la nécessité pour chaque association que nous soutenons, de poursuivre ses efforts de gestion et d'amélioration de sa structure, pour perdurer dans ses fonctions. Les associations sont essentielles au bon fonctionnement de la société. Elles sont là parfois pour pallier, parfois pour compléter les offres de l'Etat. Mais les associations doivent aussi pouvoir compter sur le soutien de l'Etat et, dans ce cas, je ne peux que me réjouir de ce débat et de la mise en lumière d'Espacefemmes. Pour terminer, j'espère qu'avec ces aides bienvenues et surtout une reconnaissance élargie, Espacefemmes pourra reprendre un second souffle et continuer ainsi une mission essentielle.

Dans ce sens, c'est avec plaisir que je soutiens ce mandat et vous invite à en faire de même.

**Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales.** J'aimerais rappeler l'une ou l'autre chose. C'est déjà depuis le 29 octobre dernier que nous discutons avec Espacefemmes et que nous avons identifié une problématique pour la situation 2020, ainsi que pour le budget 2021. Nous avons demandé un certain nombre d'éléments et, comme nous l'avons dit dans la réponse, nous avons déjà dû faire une opération de sauvetage en 2018, là aussi à la dernière minute, puisque Espacefemmes nous a informés au dernier moment d'un problème, à la fin 2018, problème qu'ils n'avaient pas identifié

auparavant. Des discussions ont été menées avec trois services - je rappelle qu'il y a trois Directions concernées, la Direction de la sécurité et de la justice, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et ma Direction -, pour trouver différentes solutions. J'aimerais moi aussi relever ici le rôle extrêmement important que joue Espacefemmes dans le paysage social du canton de Fribourg et relever aussi la qualité des prestations qui sont octroyées par cette association. Force est de constater qu'en ce qui concerne la question de la gestion financière, il y a certainement encore des efforts à faire par cette association qui ne peut pas guider une association de ce type le nez dans le guidon, comme nous l'a indiqué sa directrice. Nous avons trouvé différentes solutions. Nous avons mis un montant supplémentaire de 25 000 frs dans le budget 2021 et, en plus de ce montant supplémentaire qui a été octroyé pour le budget 2021, le Conseil d'Etat a octroyé un montant de 25 000 frs, suite aux discussions qui ont débuté le 29 octobre sur la question de l'intégration des migrants. Donc, pour le budget 2021, nous répondons au mandat avec la demande des 50 000 frs. De plus, comme nous l'avions dit à l'association, nous sommes prêts à examiner la possibilité d'une compensation financière unique pour l'éventuel manque de recettes 2021, en lien avec les conséquences de l'épidémie Covid. En effet, une partie du budget d'Espacefemmes repose sur des contributions pour des cours et si les cours n'ont pas lieu, les contributions ne rentrent pas. Nous sommes donc prêts là aussi à pouvoir intervenir le cas échéant, après analyse, d'ici à quelques mois. Je pense que le Conseil d'Etat a déjà répondu à ce mandat. Il vous invite à le soutenir.

J'ai encore deux remarques concernant la Loterie romande. Je rappelle que certaines associations sont soutenues sur des listes de 3 ans et que ce n'est qu'au moment du renouvellement de celles-ci, qu'on peut faire des demandes, au vu de la situation, pour consolider des budgets. Force est de constater qu'Espacefemmes ne l'a pas fait pour les raisons qu'a expliquées M<sup>me</sup> la Députée Fagherazzi. On ne peut que le regretter.

C'est avec ces remarques et en relevant à nouveau l'excellente qualité des prestations offertes par Espacefemmes que je vous invite à accepter ce mandat en soulignant, comme je vous l'ai déjà précisé, qu'on estime y avoir déjà répondu.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 74 voix contre 2. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté oui :*

Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). Total 74.

*Ont voté non :*

Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP). Total 2.

> Suite ayant été donnée par le Conseil d'Etat, cet objet est ainsi liquidé.

> La séance est levée à 12 h 25.

*La Présidente:*

**Sylvie BONVIN-SANSONNENS**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Reto SCHMID**, *secrétaire général adjoint*

—